MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

BULLETIN
DE L'INSTITUT FRANÇAIS
D'ARCHÉOLOGIE ORIENTALE

en ligne en ligne en ligne en ligne en ligne en ligne en ligne en ligne en ligne en ligne

BIFAO 97 (1997), p. 109-138

Laurent Coulon

Véracité et rhétorique dans les autobiographies égyptiennes de la Première Période Intermédiaire.

Conditions d'utilisation

L'utilisation du contenu de ce site est limitée à un usage personnel et non commercial. Toute autre utilisation du site et de son contenu est soumise à une autorisation préalable de l'éditeur (contact AT ifao.egnet.net). Le copyright est conservé par l'éditeur (Ifao).

Conditions of Use

You may use content in this website only for your personal, noncommercial use. Any further use of this website and its content is forbidden, unless you have obtained prior permission from the publisher (contact AT ifao.egnet.net). The copyright is retained by the publisher (Ifao).

Dernières publications

9782724711219	*Gateway to Africa. Cultural Exchanges Across the Cataracts*	Valentina Gasperini (éd.), Gihane Zaki (éd.), Giuseppe Cecere (éd.)
9782724711264	*La chapelle d'Osiris Ounnefer Neb-djefaou*	Laurent Coulon
9782724711752	*Guide du Caire Islamique*	Hadrien Collet
9782724711660	*Mélanges de l'Institut dominicain d'études orientales 41*	Adrien Candiard (éd.)
9782724711745	*Bulletin archéologique des Écoles françaises à l'étranger (BAEFE)*	
9782724711271	*Du côté de chez Zeus*	Emmanuel Botte (éd.), Hélène Cuvigny (éd.), Michel Reddé (éd.)
9782724711677	*La Description de l'Égypte*	Paul-Marie Grinevald
9782724711714	*La pensée et la pratique pharmacologiques d'Avicenne*	Sylvie Ayari

© Institut français d'archéologie orientale - Le Caire

Véracité et rhétorique
dans les autobiographies égyptiennes de la Première Période intermédiaire

Laurent COULON

Voici le seul portrait d'homme,
peint exactement d'après nature et dans toute sa vérité,
qui existe et qui probablement existera jamais.
J.-J. ROUSSEAU, *Les Confessions*, Avertissement.

POUR QUI cherche à comprendre « ce que parler veut dire » en Égypte ancienne, ce sont certainement les « autobiographies [1] », dont les Égyptiens faisaient l'un des constituants essentiels de la décoration de leurs monuments funéraires, qui offrent l'une des sources les plus précises. Dans la continuité d'un genre qui survit à toutes les transformations de la société égyptienne, elles forment une série ininterrompue d'« événements discursifs [2] », instructifs à double titre : d'une part, en énumérant les actes louables du locuteur au sein de la société, elles évoquent fréquemment la sphère du discours, ses règles ou ses modes de valorisation (tel défunt se dira avoir été « habile de langue » ou au contraire « silencieux » dans telle ou telle situation [3]). D'autre part, le fait que ces autobiographies sont elles-mêmes des discours offre la possibilité d'appréhender – à travers le prisme du genre – l'évolution des formes et des modalités de la pratique discursive. Particulièrement précieux peuvent être de ce point de vue les commentaires que le locuteur apporte sur son autobiographie afin de défendre sa véracité, son utilité, etc. Le but de cette étude est de mettre en lumière l'intérêt de ce « discours sur le discours », en prenant comme fil directeur le thème de la véracité dans le corpus des autobiographies de la Première Période intermédiaire.

Cette étude a été conçue en marge de notre thèse de doctorat en cours, intitulée « Le discours en Égypte ancienne. Éloquence et rhétorique de l'Ancien au Nouvel Empire » et menée sous la direction du professeur N. Grimal. Nous remercions particulièrement Pierre Tallet pour sa lecture attentive du manuscrit et ses nombreuses suggestions, ainsi que Michel Baud pour avoir discuté et enrichi plusieurs points de cet article, et François Leclère pour son aide dans les ultimes corrections.

1 Synthèse récente sur ce genre : A.M. GNIRS, « Die ägyptische Autobiographie », *in* A. LOPRIENO (éd.), *Ancient Egyptian Literature. History and Forms,* Leyde, New York, Cologne, 1996, p. 191-241. Sur l'apparition de l'autobiographie et son évolution à l'Ancien Empire, voir E. SCHOTT, « Die Biographie des Ka-em-tenenet », *in* J. ASSMANN, E. FEUCHT, R. GRIESHAMMER (éd.), *Fragen an die altägyptischen Literatur. Fs. Otto*, Wiesbaden, 1977, p. 454-461.

2 Pour reprendre l'heureuse expression de M. Foucault (cf. *L'archéologie du savoir*, Paris, 1969, p. 38-39 et *L'ordre du discours*, Paris, 1971, p. 60).

3 Voir particulièrement J.-J. CLÈRE, « L'expression *dnś mhwt* des autobiographies égyptiennes », *JEA* 35, 1949, p. 38-42 (et *id.*, *JEA* 37, 1951, p. 112-113) ; G. LANCZKOWSKI, « Reden und Schweigen im ägyptischen Verständnis, vornehmlich des Mittleren Reiches », *in* O. FIRCHOW (éd.), *Ägyptologische Studien. Fs. Grapow*, Berlin, 1955, p. 186-196 ; J. ASSMANN, « Reden und Schweigen », *LÄ* V, 1984, col. 195-201 ; N. SHUPAK, *Where can Wisdom be found ? The Sage's Language in the Bible and in Ancient Egyptian Literature*, *OBO* 130, Fribourg, Göttingen, 1993, *passim*.

BIFAO 97 (1997), p. 109-138 Laurent Coulon

Les protestations de véracité

Définition

Au fil des discours dans lesquels les monarques de l'ancienne Égypte comme leurs sujets ont exposé les qualités et les *res gestae* qui leur donnaient droit à la postérité, on remarque la récurrence occasionnelle d'un type de formules que l'on qualifie traditionnellement de « protestations de véracité ». Il s'agit d'énoncés insistant sur l'exactitude des assertions du locuteur (par exemple « tout ce que j'ai dit, c'est la vérité », « il n'y pas là de mensonge », etc.). Dans *De la divinité du pharaon*, Georges Posener avait consacré une brève étude à cette phraséologie [4] : en soulignant la nécessité ressentie par les pharaons de proclamer ainsi la justesse de leurs dires, il voulait illustrer le scepticisme que ceux-ci devaient affronter de la part de leurs sujets. S'intéressant essentiellement aux discours royaux, Posener ne donnait que quelques références aux protestations de véracité apparaissant dans les autobiographies privées. Or, force est de constater que c'est dans ce type de textes et dans le contexte particulier de la Première Période intermédiaire que ces expressions firent leur apparition, et cela de manière massive. Ce besoin de justification indique là une perte de crédibilité du discours autobiographique, coïncidant avec la crise des institutions dans lesquelles il s'insérait. La présence des protestations de véracité participerait alors d'une nouvelle rhétorique destinée à construire un discours de légitimation qui ne peut plus s'appuyer sur le rapport au roi et à sa Maât. Pour établir la validité de cette hypothèse, nous allons étudier, à partir du corpus des protestations de véracité, du lexique et des stratégies discursives qu'elles mettent en jeu, comment le nouveau rapport à la vérité modifie la forme des autobiographies. En d'autres termes, il s'agira d'appuyer une analyse des transformations rhétoriques qui affectent les inscriptions funéraires de la PPI sur une *pragmatique* du discours autobiographique.

Corpus

Nous avons réuni ci-dessous les « protestations de véracité » apparaissant dans les autobiographies de la Première Période intermédiaire. Cette caractérisation ne doit pas être conçue comme une stricte délimitation chronologique [5]. Il est évident que les processus historiques constitutifs de la PPI sont déjà présents à la fin de la VI^e^ dynastie et subsistent

4 G. POSENER, *De la divinité du pharaon*, *Cahiers de la Société Asiatique* XV, Paris, 1960, p. 13-14 ; plusieurs attestations de ce type de formules avaient déjà été isolées par B. GUNN, *Studies in Egyptian Syntax*, Paris, 1924, p. 147-148, (53) et (61)-(63) ; voir aussi A. HERMANN, *Die Stelen der thebanischen Felsgräber der 18. Dynsatie, ÄgForsch* 11, Glückstadt, Hambourg, New York, 1940, p. 143-144 ; E. OTTO, *LÄ* II, 1977, col. 36 ; B.G. OCKINGA, Y. AL-MASRI, *Two Ramesside Tombs at El Mashayikh* I, Sydney, 1988, p. 41, n. 180 ; C.J. EYRE, « The Semna Stelae : Quotation, Genre, and Functions of Literature », *in* S. ISRAELIT-GROLL (éd.), *Studies in Egyptology Presented to Miriam Lichtheim*, Jérusalem, 1990, I, p. 152-153 ; A.M. GNIRS, « Die ägyptische Autobiographie », 1996, p. 223, n. 171-172 ; L.D. MORENZ, *Beiträge zur Schriftlichkeitskultur im Mittleren Reich und in der 2. Zwischenzeit, ÄAT* 29, Wiesbaden, 1996, p. 32-33.

5 Sur les problèmes posés par la définition de la Première Période intermédiaire d'un point de vue historiographique, voir J. MALEK, « A Chronological Scheme and Terminology for the Early Part of Egyptian History. A Contribution to a Discussion », *DiscEg* 15, 1989, p. 37-50.

BIFAO 97 (1997), p. 109-138 Laurent Coulon

localement jusqu'au début de la XII^e [6]. C'est alors davantage en termes de mutations sociologiques que nous définissons la période qui nous intéresse, mutations qui affectent à des degrés divers les différentes régions de l'Égypte : à côté du facteur chronologique, il faut prendre en compte le facteur géographique [7] lié au processus de repli des entités locales sur elles-mêmes [8], repli qui conserve des traces tangibles au Moyen Empire. Voici le corpus que nous avons constitué [9] :

1. Autobiographie de Ppj-ʿnḫ ḥry-jb (Meir) [10]

ḏd(.j) m bw mɜʿ
n ḏd(.j) (j)s m ʿɜ-r(ɜ)
« Je ne dis que la vérité, ce n'est pas en vantard que je parle. »

a. Sur cet extrait, cf. J. Janssen, *De Traditioneele Egyptische Autobiographie voor het Nieuwe Rijk*, Leyde, 1946, II, Hc 56 ; E. Edel, *Altägyptische Grammatik*, *AnOr* 34/39, Rome, 1955-1964, § 1078 ; É. Doret, *The Narrative Verbal System of Old and Middle Egyptian*, *Cahiers d'Orientalisme* 12, Genève, 1986, p. 53, n. 525.

b. *ḏd.j m* : Sur le rôle de la préposition *m* permettant la rhématisation du complément d'objet (rendue dans la traduction par le *ne... que*), voir D.P. Silverman, « An Emphasized Direct Object of a Nominal Verb in Middle Egyptian », *Orientalia* 49, 1980, p. 199-203. Cp. extraits 12 à 14.

c. *bw mɜʿ* – pour la lecture *bw mɜʿ* plutôt que *mdw mɜʿ*, voir J.-J. Clère, *BiOr* 4, 1947, p. 4 (Hc 56) ; H.G. Fischer, *Dendera*, 1968, p. 96-97, n. 437 et l'extrait 2 ; sur le mot *bw mɜʿ* (et les mots formés sur *bw*-), voir E. Edel, *Altägyptische Grammatik*, 1955-1964, § 261 ; L. Pantalacci, « Les mots composés dans le lexique des Textes des Pyramides : essai d'évaluation », in *Hommages à J. Leclant* I, *BdE* 106/1, 1994, p. 290 ; H.G. Fischer, *The Tomb of Jp at el-Saff*, New York, 1996, p. 10, n. (k). Ce terme apparaît dans la documentation à la V^e dyn., dans une lettre du roi Izézi à *Snḏm-jb*, lettre que ce dernier cite dans les inscriptions de sa

6 Voir ainsi H. Willems, « The Nomarchs of the Hare Nome and Early Middle Kingdom History », *JEOL* 28, 1983-1984, p. 80-102. Sur la question très discutée de la chronologie de la PPI, on se reportera notamment à D. Spanel, « The Date of Ankhtifi of Mo'alla », *GM* 78, 1984, p. 87-94 ; *id.*, « The Herakleopolitan Tombs of Kheti I, *Jt.(j)jb.(j)*, and Kheti II at Asyut », *Orientalia* 58, 1989, p. 301-302, n. 1 (avec réf.) ; E. Brovarski, « The Inscribed Material of the First Intermediate Period from Naga-ed-Dêr », *AJA* 89, 1985, p. 581-584 ; N. Kanawati, *Akhmim in the Old Kingdom I. Chronology and Administration*, *ACE Studies 2*, Sydney, 1992, p. 147-178. Notre caractérisation par « Première Période intermédiaire » recouvre en grande partie ce que W. Schenkel regroupe sous l'appellation « frühmittelägyptisch » (*Frühmittelägyptische Studien, Bonner Orientalistische Studien N.S.* 13, Bonn, 1962, p. 20).

7 Sur les traditions locales affectant la forme des autobiographies, voir notamment W. Schenkel, *Frühmittelägyptische Studien*, 1962, p. 124-130 ; *id.*, « Notes sur la transmission de l'autobiographie traditionnelle », *RdE* 15, 1963, p. 63-67.

8 Voir R. Müller-Wollermann, *Krisenfaktoren im ägyptischen Staat des ausgehenden Alten Reichs*, Diss., Tübingen, 1986, p. 29-37.

9 Nous avons exclu de cette liste les protestations de véracité limitées à *m/n wn-mɜʿ* : *e.g.* W.Fl. Petrie, *Dendereh*, Londres, 1900, pl. XI, 2^e rangée, gauche, col. 2 (cf. H.G. Fischer, *Dendera in the Third Millenium B.C.*, Locust Valley, 1968, p. 168) ; W.Fl. Petrie, *op. cit.*, pl. XIb, 2^e rangée, gauche (cf. J.-J. Clère, *BiOr* 4, 1947, p. 4) ; *Hatnub*, Gr. 20, 6 ; Gr. 23, 2 ; Gr. 24, 4 ; Gr. 26, 3 ; Gr. 28, 3.

10 PM IV, 254 ; bibliographie et traductions récentes dans A. Roccati, *La littérature historique sous l'Ancien Empire égyptien, LAPO* 11, Paris, 1982, n° 53, p. 234-236 et M. Lichtheim, *Ancient Egyptian Autobiographies Chiefly of the Middle Kingdom*, *OBO* 84, Fribourg, Göttingen, 1988, n° 5, p. 18-20. Référence de l'extrait cité : *Urk.* I, 224, 18.

BIFAO 97 (1997), p. 109-138 Laurent Coulon

tombe (*Urk.* I, 61, 5) [11] . Dans cet exemple, ainsi qu'en *Pyr.* 4c, il a le sens précis de « véracité », c'est-à-dire adéquation du discours à la réalité. Ailleurs, notamment en *Urk.* I, 195, 6 et 8, son sens apparaît très proche, sinon synonyme de *mɜʿt*.

d. *n...js* : Concernant les négations *n...js / n-js*, il faut maintenant ajouter aux références citées par É. Doret (*loc. cit.)* les importantes contributions de A. Loprieno, « Focus, Mood and Negative Forms : Middle Egyptian Syntactic Paradigms and Diachrony », *LingAeg* 1, 1991, p. 201-226 ; *id.*, « Topics in Egyptian Negations », *in* D. Mandel, U. Claudi (éd.), *Ägypten im Afro-orientalischen Kontext. Gedenkschrift P. Behrens*, Cologne, 1991, § 3, p. 216-219.

e. *ʿɜ-r(ɜ)* est un terme rare, mais dont le sens est clair : littéralement « grand de bouche », c'est-à-dire « vantard », « hâbleur » (J. Sainte Fare Garnot, *RAPH* 9, 1938, p. 73). Il est attesté par ailleurs à la XVIII[e] dynastie dans une formule autobiographique (*Urk.* IV, 1531/versions parallèles) :

n ʿɜ r(ɜ).j r-gs srw
n šnt(.j) ʿɜ r.j
« Ma bouche n'était pas vantarde auprès des magistrats.
Je n'ai pas cherché querelle à un plus grand que moi [12]. »

Il est à rapprocher du terme *ʿɜ-jb* « (être) arrogant, s'enorgueillir », qui apparaît notamment dans les écrits sapientiaux (*Kagemni*, II, 1 ; *Ptahhotep*, 5, 8 ; 7, 7-8 ; P. Lansing 2, 4 = A.H. Gardiner, *Late-Egyptian Miscellanies*, Bruxelles, 1937, p. 101) [13] et dans les *Textes des Sarcophages* [14]. D'autre part, l'épithète *ʿɜ* peut être appliquée ironiquement à des discours avec le sens de « grandiloquent » ou « ronflant » [15]. Comparer aussi l'emploi de l'adjectif *wsḫ* en K*RI* II, 314, 5 ; 317, 5-6 : *sḫns.n.f r(ɜ) wsḫ n wrw ḫɜswt* : « Il a fait se fermer la bouche largement ouverte des chefs des pays étrangers ». Voir D. Meeks, *AnLex* 79.0756 ; A. Spalinger, in L.H. Lesko (éd.), *Studies Parker*, Hanovre, Londres, 1986, p. 140, n. (g).

2. Autobiographie d'Hnqw (Deir el-Gebrawi) [16]

jw grg.n(.j) jɜt.s nb(t) m rmṯw mnmnt [ḥrw (?)] ʿwt m bw mɜʿ
n ḏd(.j) grg jm
« J'ai installé sur toutes ses buttes des hommes et du bétail, sans compter le petit bétail, en vérité ! Je n'ai pas dit là de mensonge. »

11 Sur l'intelligence du passage dans lequel il y a un jeu conscient sur la racine *mɜʿ*, voir D.P. Silverman, *Interrogative Constructions with jn and jnjw in Old and Middle Egyptian*, *Bibliotheca Aegyptia* I, Malibu, 1980, p. 89-90, ex. 2.

12 Voir H. Guksch, *Königsdienst*, *SAGA* 11, Heidelberg, 1994, p. 202, (086) 02 et 04.

13 Voir G. Posener, *RdE* 16, 1964, p. 43 et n. 4 (avec réf.) ; M. Lichtheim, *Ancient Egyptian Literature* I, Berkeley, Los Angeles, Londres, 1973, p. 76, n. 6 ; M.-Th. et Ph. Derchain, *ZÄS* 101, 1974, p. 12. On notera néanmoins que *ʿɜ-jb* peut avoir aussi une connotation positive (« courageux ») ; sur cette ambiguïté, voir N.-C. Grimal, *La stèle triomphale de Pi(ʿankh)y*, *MIFAO* 105, Le Caire, 1981, p. 17, n. 43.

14 *CT* V, 288b. Voir P. Kaplony, *Kleine Beiträge zu den Inschriften der ägyptischen Frühzeit*, *ÄgAbh* 15, Wiesbaden, 1966, p. 74.

15 Voir G. Posener, *op. cit.*, p. 42, n. 5 ; W. Guglielmi, *ZÄS* 112, 1985, p. 140, n. (a).

16 PM IV, 242 ; bibliographie et traduction récente : M. Lichtheim, *Ancient Egyptian Autobiographies*, 1988, nº 6, p. 23-24. Référence de l'extrait : *Urk.* I, 78, 17 - 79, 2. Sans entrer dans le débat, nous signalerons simplement la difficulté que soulève la datation proposée par N. Kanawati (*Akhmim in the Old Kingdom I. Chronology and Administration*, Sydney, ACE, 1992, p. 61-71) pour la tombe d'*Hnqw* (Deir el-Gebrawi, nº 67), à savoir le règne de Pépi I[er]. La teneur de son autobiographie – que l'auteur ne prend absolument pas en compte au profit de critères iconographiques ou constructifs – rend tout à fait improbable cette datation.

BIFAO 97 (1997), p. 109-138 Laurent Coulon

f. Sur cet extrait, voir E. Edel, *Altägyptische Grammatik*, 1955-1964, § 1078 ; É. Doret, *Narrative Verbal System*, 1986, p. 156, ex. 276.

g. La restitution de *[ḫrw-]r.s* (?) par É. Doret échappe à notre compréhension. On notera que *ḫrw-r* sans le *r* final est attesté à la PPI (E. Brovarski, W. Murnane, « Inscriptions from the time of Nebhepetre Mentuhotep II at Abisko », *Serapis* 1, 1969, p. 17).

h. *grg* : on peut supposer la présence d'un jeu de mots entre les deux acceptions du mot *grg*.

3. Autobiographie de Mrrj (Dendera) [17]

sḫr.n(.j) ḫftyw.f m wn-mɜʿ
n nw js pw ḏd m jɜwt ḫrt-nṯr
« J'ai anéanti tous ses ennemis (*i.e.* de mon père), en vérité !
Cela n'est pas un discours fait de "fonctions de nécropole". »

i. Sur cet extrait, voir le commentaire détaillé de H.G. Fischer, *Dendera*, 1968, p. 144-145, n. (h)-(i).

j. *m wn-mɜʿ* : *Wb* I, 310, 7-12 ; D. Meeks, *AnLex* 77.0920 ; 78.0962 ; 79.0672. Le vocable *wn mɜʿ* est attesté à l'Ancien Empire dans les formules juridiques du type : serment + *dj(.j) wn mɜʿ(w)*, « je donnerai ce qui est juste », formule sur laquelle voir A. Théodoridès, *RIDA* 26, 1979, p. 45 (E) et P. Posener-Krieger, *in* M. Görg, E. Pusch (éd.), *Festschrift Elmar Edel, ÄAT* 1, Bamberg, 1979, p. 325, n. (h). Cette acception juridique subsiste dans les expressions du type *dd s r wn.f mɜʿ*, « qui place un homme dans son droit » (*e.g.* stèle Caire CGC 20539, Ib8 ; voir aussi H.G. Fischer, *Dendera*, 1968, p. 143, n. (d) ; *Urk.* IV, 1089, 5-6 ; A. Théodoridès, *RIDA* 16, 1969, p. 105, n. 11). Dans sa forme substantivée, *wn-mɜʿ* désigne la vérité d'une affirmation ou d'un titre, la légitimité d'une possession ou l'efficacité d'une formule. Voir *infra* n. (s).

k. *jɜwt ḫrt-nṯr* : cette expression a fait l'objet d'une étude de J.-J. Clère, inédite, dont J. Vandier a présenté un résumé dans la publication de la tombe d'*ʿnḫ.tj.fy* (*Moʿalla*, *BdE* 18, Le Caire, 1950, p. 245-246). Nous avons pu consulter le manuscrit de cette étude, intitulée « Les "fonctions de la nécropole", une expression désignant les allégations mensongères des autobiographies égyptiennes », actuellement conservé à Oxford [18]. Par « fonctions de nécropole », il faut comprendre, selon Clère, « ces fonctions imaginaires que s'attribuaient indûment certains défunts, et qui n'avaient jamais existé autrement que dans les inscriptions funéraires de la nécropole » (*Mss.* 19.03/02). Cette définition semble tout à fait adéquate si, comme le note d'ailleurs J. Vandier, le mot *jɜwt* est pris dans une acception très large englobant non seulement les fonctions exercées mais aussi les hauts faits tout comme la position sociale du défunt [19]. Sur

17 Sur ce texte, voir H.G. Fischer, *Dendera*, 1968, p. 136-153. Référence de l'extrait cité : W.Fl. Petrie, *Dendereh*, 1900, pl. VIII, haut, l.5.

18 Nous remercions particulièrement J. Malek, conservateur des archives de l'Ashmolean Museum, de nous avoir facilité l'accès à ce document. Il sera cité ensuite sous sa référence de classement (*Mss.* 19.03) suivi du nº de la page. Dans le dernier état du manuscrit, l'article comporte une introduction suivie du commentaire philologique détaillé des quatre extraits faisant intervenir l'expression « fonctions de nécropole » (cf. ici les extraits 3, 4, 5 et 9).

19 J. Vandier, *ibid.* ; voir aussi H. Goedicke, *Königliche Dokumente aus dem Alten Reich*, *ÄgAbh* 14, 1967, p. 222-223, n. 30 ; H.G. Fischer, *Dendera*, 1968, p. 180.

l'expression, voir aussi H.G. Fischer, *Dendera*, 1968, p. 145, n. (i) ; P. Kaplony, *in* J. Assmann *et al.*, *Fragen an die altägyptische Literatur. Fs. Otto*, 1977, p. 292, § 5 et n. 14 ; J. Assmann, *Ägypten. Eine Sinngeschichte*, Munich, Vienne, 1996, p. 118-119.

4. Autobiographie de Sn-nḏsw.j (Dendera) [20]

jr.n(.j) nn ḏr zp sn m wn-mɜʿ
nj-js m nw ḏd m jɜwt ḫrt-nṯr ḥr ʿɜgt jt(.j) Mrrj
« C'est réellement que j'ai accompli tout cela, oui tout cela, et non pas à la manière d'un discours fait de "fonctions de nécropole", à cause d'un mauvais traitement que m'aurait infligé mon père *Mrrj.* »

l. Sur cet extrait, voir H.G. Fischer, *Dendera*, 1968, p. 154 et 156, n. (h)-(i) ; É. Doret, *Narrative Verbal System*, 1986, ex. 285, p. 161 ; J. Vandier, *Moʿalla*, 1950, p. 246.

m. La lecture *ḏr* est à préférer à la lecture *r-ɜw*, qui impliquerait une inversion dans la succession des signes. Cf. H.G. Fischer (*Suppl. BIFAO* 81, 1981, p. 241, n. 8) qui cite d'autres attestations de formes proches.

n. *zp sn* : un emploi similaire de *zp sn* apparaît dans la stèle de *Nḫtw* (W.Fl. Petrie, *Dendereh*, 1900, pl. XI, Nekhtu) : *jw jr.n(.j) zp sn tp* 31 *jḫ* 33 *ʿɜ* 13 *ʿnḫt* 100 *jmw* 4 *dpt* 5, « J'ai acquis, j'ai acquis 31 serviteurs, 33 bœufs, 13 ânes, 100 chèvres, 4 chalands et 5 barques. » Cf. J.-J. Clère, *AÄA* 1, 1938, p. 83, n. (a).

o. *nj-js m nw ḏd* : J.-J. Clère conteste la lecture *n js nw m ḏd* adoptée par Griffith, Vandier et Fischer, qui ne se justifie pas grammaticalement. Il démontre que l'ordre de lecture *m nw ḏd* est le meilleur, le signe du vase *nw* étant simplement décalé, faute de place, sous la négation *n* (J.-J. Clère, *Mss.* 19.03/11/09/10/12/13-15 [selon l'ordre logique des feuillets du manuscrit]).

p. *ḥr ʿɜgt jt(.j) Mrrj* : cette expression est particulièrement obscure. Nous suivons l'interprétation de J.-J. Clère qui peut se résumer ainsi : le locuteur ayant évoqué, au début de l'autobiographie, les améliorations importantes qu'il a apportées au patrimoine que lui a légué son père, il va au devant des réactions de ses lecteurs qui pourraient croire qu'il a dénigré ce dernier pour s'en venger (*Mss.* 19.03/07).

5. Autobiographie de Mry-ʿɜ (Hagarsa) [21]

[...] m zḫ m jɜwt ḫrt-nṯr mj ḏdt tpyw-ʿwy ḫprw ḫr ḥɜt
jr jgr jšt.j nbt wn-mɜʿ pw
« (Cela n'est pas dit) par écrit comme des "fonctions de nécropole", comme ce qu'ont dit les prédécesseurs qui ont vécu auparavant. Par ailleurs, quant à toutes mes possessions (évoquées précédemment), c'est la vérité. »

20 Sur ce texte, voir H.G. Fischer, *Dendera*, 1968, p. 154-165. Référence de l'extrait cité : W.Fl. Petrie, *Dendereh*, 1900, pl. X, 2e rangée, gauche, l. 3.

21 Bibliographie et traductions dans W. Schenkel, *Memphis, Herakleopolis, Theben*, *ÄgAbh* 12, Wiesbaden, 1965, p. 38-40 ; N. Kanawati, *The Tombs of El-Hagarsa* III, *ACE Reports* 7, Sydney, 1995, p. 32-33 et pl. 35. Références de l'extrait cité : *Urk.* I, 267, 3-5 ; N. Kanawati, *op. cit.*, pl. 35, 8.

q. *m zḫ* : cette lecture a été faite par J.-J. Clère qui a collationné l'inscription en 1948 (*Mss.* 19.03/21).

r. *mj ḏdt tpyw-ʿwy …* : sur le mot *tpyw-ʿwy* et ses attestations à la PPI, voir H.G. Fischer, *Dendera*, 1968, p. 161-162, n. (b) ; E. Edel, *Die Inschriften der Grabfronten der Siut-Gräber in Mittelägypten aus der Herakleopolitenzeit*, *Abh.Rhein.-Westf. Akad. Wiss.* 71, Opladen, 1984, p. 45-46 ; M.F. Mostafa, *ASAE* 70, 1984-1985, p. 424, n. (k) ; P. Vernus, *Essai sur la conscience de l'Histoire dans l'Égypte pharaonique*, *BEPHE* 332, Paris, 1995, p. 69, n. 196. Semblable formulation se retrouve notamment dans la stèle Caire 20512 (= J.-J. Clère, J. Vandier, *TPPI*, 1948, § 16), col. 1-2 : *n gmt.n.j jr js pw jn [k]w tpyw-ʿwy ḫprw [ḫr-ḥɜt]*, « Ce n'est pas chose que j'avais constaté avoir été réalisée par d'autres devanciers qui vinrent à l'existence [auparavant] » (restitutions et traduction : P. Vernus, *op. cit.*, p. 68). Cette similitude incite à considérer que, dans notre extrait, le locuteur se distingue de ses devanciers qui étaient des menteurs (cp. extr. 6). J.-J. Clère, néanmoins, considérait cette explication comme « peu vraisemblable » et préférait comprendre que *jɜwt ḫrt-nṯr* « était déjà considéré à la Première Période intermédiaire comme une expression choisie et comme un archaïsme » (Clère, *Mss.* 19.03/22).

s. L'expression *wn-mɜʿ pw* est aussi attestée dans les papyrus médicaux. Cf. H. von Deines, W. Westendorf, *Wörterbuch der Medizinischen Texte*, *Grundriss* VII/1, Berlin, 1961, p. 347, e, 1 (bb). Voir aussi *infra* l'extrait 10 et la n. 147.

6. Autobiographie de Ḫty I (Siout) [22]

ʿbʿt.n z nb m grg m tmt.n.f jr
jw swt jrt.n(.j) nb ḫft-ḥr n tɜ pn r-ḏr.f m-ḫnt Zɜwt

« Ce dont chacun se vante mensongèrement, (ce) sont des choses qu'il n'a pas réalisées. Au contraire, tout ce que j'ai réalisé est à la vue du pays tout entier et devant Siout. »

t. *ʿbʿt.n z nb m grg* : Cp. dans l'autobiographie de *Nfr-sḫrw* (Nouvel Empire) *ʿbʿ n.f s nb m sḫ ḏs.f*, « Chaque homme se vante de sa personne dans ses propres écrits » (J. Osing, *Das Grab des Nefersecheru in Zawyet Sultan*, *AV* 88, Mayence, 1992, pl. 35, col. 16 et p. 47 ; voir aussi *infra ad* n. 131). Pour l'expression *ʿbʿ m grg*, cf. P. Lacau, H. Chevrier, *Une chapelle d'Hatshepsout à Karnak*, Le Caire, 1977, p. 137 : *nn jm ʿbʿ m grg*, « Il n'y a pas en cela de vantardise mensongère » (voir aussi N. de G. Davies, *in Studies Griffith*, 1932, pl. 39, l. 16). Le terme *ʿbʿ* [23] n'a pas fondamentalement une valeur péjorative ; il peut être employé en bonne ou en mauvaise part selon que l'on accorde au discours qu'il désigne un fondement ou que l'on n'y voit par exemple que les fanfaronnades d'un *miles gloriosus*. Dans les textes de propagande

22 PM IV, 264 (Siut V). Édition : H. Brunner, *Die Texte aus den Gräbern der Herakleopolitenzeit von Siut*, *ÄgForsch* 5, 1937, p. 11-16 et 64-69 ; bibliographie et traductions récentes : W. Schenkel, *Die Bewässerungsrevolution im alten Ägypten*, Mayence, 1978, p. 29-31 ; M. Lichtheim, *Ancient Egyptian Autobiographies*, 1988, nº 8, p. 26-29. Référence de l'extrait cité : *Siut* V, 1-2. É. Doret a pu améliorer nettement les lectures antérieures par l'utilisation de photos d'archives. Nous le remercions de nous avoir autorisé à utiliser sa restitution du texte.

23 *Wb* I, 177, 16-22 ; M.-Th. et Ph. Derchain, *ZÄS* 101, 1974, p. 11-12 ; voir aussi É. Doret, « Ankhtifi and the description of his tomb at Mo'alla », *in* D. Silverman (éd.), *For His Ka. Essays Offered in Memory of Klaus Baer*, *SAOC* 55, Chicago, 1994, p. 81, n. (M).

BIFAO 97 (1997), p. 109-138 Laurent Coulon

du Nouvel Empire, le guerrier courageux – égyptien – est donc celui « qui peut être fier » (*ʿbʿwtj* [24]) ou qui est « digne d'être vanté » (*n ʿbʿ jm.f* [25]), tandis que l'ennemi est par définition « celui qui se vante » (*pꜣ ʿbʿw*) ou dont on fait « cesser la vantardise » (*rdj qn ʿbʿ*) [26] : son courage n'existe que dans les vantardises de sa propre bouche [27]. Le terme *ʿbʿ* ne prend donc son sens que dans une comparaison du discours aux faits, et son acception péjorative est une affaire de contexte (comme d'ailleurs le mot « vanter » en français). Cette ambiguïté peut expliquer l'ajout de *m grg* pour accentuer ici la connotation péjorative.

u. *ḫft-ḥr n…* : Cp. *Deir Rifeh* VII/22 : *[jw] grt jrt.n.j n.ṯn ḫft-ḥr.ṯn, nn m jwms*, « Au demeurant, ce que j'ai fait pour vous se trouve face à vous. Ce n'est pas une affirmation où l'on trouve à redire. » Cf. B. Gunn, *Studies in Egyptian Syntax*, 1924, p. 147 (61).

7. Autobiographie de Rḫw-r-ꜣw.sn (El-Hawawish) [28]

jr.n(.j) nn [m wn-mꜣʿ (?)]
n ḏd(.j) grg [jm]
« C'est réellement que j'ai fait cela. Je n'ai pas dit là de mensonge. »

v. Sur la lecture *wn-mꜣʿ*, voir l'extr. 8. Dans les tombes d'El-Hawawish datant de la PPI, le mot *mꜣʿt* s'orthographie *mꜣnʿt* (N. Kanawati, *GM* 89, 1986, p. 44 (c) et *El-Hawawish* VII, 1987, p. 27, n. 19). Cette particularité se retrouve dans une inscription de Dendera (W.Fl. Petrie, *Dendereh*, 1900, pl. XIB, Hotepa) et est signalée par J.-J. Clère, *BiOr* 4, 1947, p. 4. N. Kanawati suggère l'influence d'une prononciation locale ; on peut penser aussi à une confusion, induite par le hiératique, entre les signes  et .

8. Autobiographie de Bꜣwj (El-Hawawish) [29]

jr.n(.j) nn m wn-mꜣʿ [...]
« C'est réellement que j'ai fait cela [...] »

w. Nous lisons clairement *wn-mꜣʿ* et non *mꜣʿt* comme le fait N. Kanawati, qui omet le signe .

24 J. Yoyotte, *Kêmi* 12, 1952, p. 84, n. (j) ; D. Meeks, *AnLex* 79.0453.

25 D. Meeks, *AnLex* 79.0451 ; l'expression est reprise par Anhurmose, un fonctionnaire ramesside, en dehors de tout contexte militaire. Voir *KRI* VII, 229, 5-6 et B.G. Ockinga, Y. al-Masri, *Two Ramesside Tombs at El Mashayikh* I, 1988, p. 39-40 et n. 171.

26 Voir les exemples réunis par A. Spalinger, *Aspects of the Military Documents of the Ancient Egyptians*, New Haven, Londres, 1982, p. 55-56 ainsi que N.-C. Grimal, *Les termes de la propagande royale égyptienne*, 1986, II (766), IV (643).

27 Voir l'injure adressée à l'ennemi dans les combats rituels ramessides : *ḫfty* (var. *ḫsy*) *ʿbʿ.tw m r(ꜣ).f* « ennemi (var. misérable) qui n'est vanté que par sa (propre) bouche ». Voir J.A. Wilson, *JEA* 17, 1931, p. 212 et pl. XXXVIII, Texts 1-3 ; *KRI* V, 114, 5 et 11. Les textes sapientiaux, par ailleurs, réprouvent aussi les démonstrations verbales de puissance ou de force. Voir les exemples réunis par N.-C. Grimal, *La stèle triomphale de Pi(ʿankh)y*, 1981, p. 32-33, n. 70.

28 Tombe BA 17= N. Kanawati, *GM* 89, 1986, p. 52-53, pl. 1-2 ; *id.*, *The Rock Tombs of El-Hawawish, the Cemetery of Akhmim*, VII, Sydney, 1987, fig. 16. Référence de l'extrait cité : *ibid.*, col. 8.

29 Tombe BA 14 = N. Kanawati, *GM* 89, 1986, p. 47, pl. 3 ; *id.*, *El-Hawawish* VII, 1987, p. 29-32 et fig. 17-18. Référence de l'extrait cité : *ibid.*, l. 7.

9. Autobiographie de ʿnḫ.tj.fy (Moʿalla) [30]

ḏd(.j) nn r-ḏr m wn-mɜʿ
n-js jɜwt nt ḫrt-nṯr
« Je dis tout cela en vérité, et non (comme) des "fonctions de nécropole". »

x. Pour l'analyse grammaticale de cette phrase, voir F. Junge, *GM* 33, 1979, p. 74-75.

10. Autobiographie de Ḥty (Abydos) [31]

ḏdt.n.j nbt m [md]t tn wn-[mɜʿ] pw
« Tout ce que j'ai dit dans ce discours, c'est la vérité. »

11. Graffito de Nṯrw-ḥtp(w) (Hatnub) [32]

jr grt ḏdt.n.j nbt, n [ḏd.j (?)] grg jm
ʿnḫ n.j Nḫrj ms.n Kmj
« Quant à tout ce que j'ai dit, je n'y ai pas dit (?) de mensonge.
Aussi vrai que vit pour moi *Nḫrj*, fils de *Kmj*. »

12. Graffito de Sbk-m-ḥɜt (Hatnub) [33]

A. *wr ḥz(w)t.j r zɜ m-ʿ nb.j m rḫ n bw nb*
ḏd.j m mɜʿt
« La faveur dont je jouissais auprès de mon maître surpassait celle d'un fils, comme tout le monde le sait.
Je ne dis que la vérité. »

y. Sur cet extrait, voir É. Doret, *Narrative Verbal System*, 1986, p. 155, ex. 273.

z. *m rḫ n* : Cp. *Hatnub* 49, 4-8 (date : Sésostris I^er^). Voir aussi à la XVIII^e^ dyn., les protestations de véracité de Thoutmosis III : *ḏd.n ḥm.j nn m mɜʿt r rḫ.tj* [34] *bw nb*, « C'est en vérité que ma Majesté a dit cela, comme tout le monde le sait » (*Urk.* IV, 835, 11-12).

30 J. Vandier, *Moʿalla*, *BdE* 18, 1950 ; voir la bibliographie donnée par É. Doret, *in* D.P. Silverman, *For His Ka Essays Offered in Memory of Klaus Baer*, 1994, p. 79, n. 1. Référence du passage cité : *Moʿalla*, Inscr. nº 13, Vγ 2-3.

31 Stèle UC 14430 ; cf. PM V, 46 ; E.R. Ayrton, C.T. Currelly, M.A et A.E.P. Weigall, *Abydos* III, Londres, 1904, pl. XXIX (faussement intitulée « XXVI^e^ dyn. ») ; trad. par A.H. Gardiner, *ibid.*, p. 42-43 ; voir les datations suggérées par J.-J. Clère, *BiOr* 4, 1947, p. 2 (« P.P.I. »), W. Schenkel, *Frühmittelägyptische Studien*, 1962, §40b (« 11. Dynastie ») et H. Goedicke, *JARCE* 6, 1967, p. 98, n. 14 (« late Heracleopolitan Period ») ; stèle republiée dans H.M. Stewart, *Egyptian Stelae, Reliefs and Paintings from the Petrie Collection* II, Warminster, 1979, nº 91, p. 22 et pl. 21. Référence de l'extrait cité : stèle UC 14430, col.16.

32 R. Anthes, *Die Felseninschriften von Hatnub*, Leipzig, 1928, p. 32-33 et pl. 17. Référence de l'extrait cité : *Hatnub*, Gr. 14, 14-16.

33 R. Anthes, *op. cit.*, p. 48-52 et pl. 22. Références des extraits cités : (a) *Hatnub*, Gr. 22, 5-6 ; (b) *ibid.*, 19-20.

34 Sur *r rḫ.tj*, cf. *Wb* II, 445, 5 ; F. Junge, *BiOr* 46, 1989, p. 570, n. 27.

BIFAO 97 (1997), p. 109-138 Laurent Coulon

B. *jw jr.n.j ḥ3w r rmṯ nbt*
ʿnḫ n.j Nḫrj ms.n Kmj
ḏd(.j) m mɜʿt [35]
« J'en ai fait plus que tout homme.
Aussi vrai que vit pour moi *Nḫrj*, fils de *Kmj*, je ne dis que la vérité. »

13-14. Graffiti de Rnw et d'un autre fonctionnaire (Hatnub) [36]

ʿnḫ n.j Nḫrj ms.n Kmj
ḏd.j m mɜʿt
« Aussi vrai que vit pour moi *Nḫrj*, fils de *Kmj*, je ne dis que la vérité. »

Le discrédit du discours autobiographique

Il faut d'abord mettre en évidence toute l'originalité de ces formules. Si les autobiographies de l'Ancien Empire donnaient aussi une place essentielle à la vérité (*mɜʿt*) [37] en tant que pierre de touche de la morale, celle-ci n'entrait en compte que dans l'*énoncé* (*i.e.* l'exposé de la vie du défunt) et non pas dans l'*acte d'énonciation* (*i.e.* le fait de tenir le discours autobiographique). Or, à la PPI, c'est à propos du discours autobiographique lui-même qu'est évoqué le problème de la vérité : la présence du *métadiscours* que constituent les protestations de véracité présuppose que le type de discours qu'elles accompagnent n'est pas tenu immanquablement pour véridique, voire se trouve discrédité aux yeux du public auquel il s'adresse [38].

35 Cf. J.A. WILSON, *JNES* 7, 1948, p. 131, nº 3.
36 R. ANTHES, *Hatnub*, 1928, p. 63-65 et pl. 30 ; p. 65-66 et pl. 21. Références des extraits cités : *Hatnub*, Gr. 28, 11 ; Gr. 29, 8-9.
37 Cf. la formule *ḏd.n(.j) mɜʿt, jr.n(.j) mɜʿt* pour laquelle voir J. JANSSEN, *De Traditioneele Egyptische Autobiographie*, 1946, II, Hc 7, 8, 14 et 24 ; E. EDEL, *MDAIK* 13, 1944, § 30-32.
38 Un des fondements de toute pratique discursive étant la « loi de sincérité » qui présuppose que, sauf indication contraire, tout locuteur émet des énoncés qu'il considère comme vrais, le fait d'insister sur la véracité de ses propres dires implique une situation où les allocutaires sont prédisposés à douter de tels énoncés. Cf. C. KERBRAT-ORECCHIONI, *L'implicite*, Paris, 1986, p. 203-206 qui prend notamment l'exemple des promesses électorales, fréquemment assorties de revendications de sincérité. Voir aussi D. MAINGUENEAU, *Pragmatique pour le discours littéraire*, Paris, 1990, p. 105-107 et p. 126. Par ailleurs, la question de la véracité des autobiographies est aussi liée au fait qu'il s'agit de discours écrits. L'écriture permet une communication différée entre des interlocuteurs éloignés dans le temps comme dans l'espace. Dès lors, le récepteur du discours peut ignorer totalement le contexte de l'énonciation, ce qui laisse à l'émetteur la possibilité de modifier la réalité à son avantage. D'un point de vue méthodologique, on prendra bien garde à distinguer le *discours*, qui désigne l'acte de communication entre un locuteur et un récepteur, et les modalités de sa *performance* qui peuvent s'inscrire dans la sphère de l'oralité comme dans la sphère de l'écrit. C'est pourquoi il n'est pas nécessaire d'assigner aux protestations de véracité une origine orale, comme le fait C.J. Eyre (« The Semna Stelae », 1990, p. 152), la distinction écrit / oral étant à notre avis relativement peu pertinente dans ce cas.

Les prémices de la défiance

Les dénégations de mensonges qui font pendant aux protestations de véracité désignent explicitement le discrédit du genre autobiographique à la fin de l'Ancien Empire. On y note ainsi l'apparition d'une désignation péjorative pour caractériser le contenu des autobiographies : *jɜwt ḫrt-nṯr*, les « fonctions de nécropole », que, dans les extraits 3, 4, 5 et 9, les locuteurs se défendent d'utiliser. Ces autobiographies cousues de mensonges étaient, si l'on en croit les extraits cités plus haut, monnaie courante : *Mry-ʿɜ* fustige ses prédécesseurs sans distinction ni limite de temps (extrait 5) tandis que *Ḥty* I accuse « tous les hommes » de se vanter d'actions sans fondements (extrait 6) [39]. De fait, l'usurpation de titres élevés était devenue une pratique courante dans les inscriptions provinciales. H.G. Fischer note ainsi la multiplication abusive du titre *ḥɜty-ʿ* dans les stèles de Naga ed-Deir datant de l'époque héracléopolitaine [40]. Percevoir ce type d'abus de prérogatives est évidemment pour l'historien chose peu aisée, les inscriptions funéraires constituant souvent la seule source que nous possédions sur les individus en question. Pourtant, un indice est particulièrement révélateur : il nous semble, en effet, que c'est précisément pour prévenir la méfiance du public vis-à-vis des titres inscrits sur les tombes que l'on en est venu à ajouter à ceux-ci la qualification de *mɜʿ* « véritable » [41]. Ce procédé apparaît sporadiquement à la Ve dynastie et au début de la VIe, avant d'être employé massivement à partir du règne de Merenrê [42]. Un certain nombre de données permettent de considérer cet ajout comme un trait propre au discours autobiographique, et destiné à insister sur la légitimité que possède le locuteur à s'attribuer le titre dans ses inscriptions funéraires. En effet, l'ajout de *mɜʿ* après un titre, réservé aux inscriptions funéraires, ne semble correspondre à aucune distinction hiérarchique par rapport au titre simple [43]. Par ailleurs, loin d'avoir la fixité d'un élément de titulature, l'épithète *mɜʿ* peut être facultative dans l'énoncé des titres d'un même individu. Ainsi, sur la fausse-porte de son mastaba, *Tp-m-ʿnḫ* porte le titre de *smr wʿty* avec ou sans l'adjonction de *mɜʿ* [44]. De plus, elle peut être renforcée par redoublement (*mɜʿ mɜʿ*) [45]. Elle peut être aussi remplacée

39 Il faut faire la part, évidemment, des conventions d'un genre qui exalte l'unicité de l'individu par rapport à ses pairs. Néanmoins, il ne s'agit pas là de la glorification d'une adhésion à la norme élevée à la perfection, mais de l'affirmation d'une exigence de vérité qui implique la condamnation sans appel des prédécesseurs malhonnêtes.

40 H.G. Fischer, *The Tomb of Jp at el-Saff*, 1996, p. 32, n. 49. À la VIe dynastie déjà, on remarque la multiplication dans les autobiographies de titres tels que celui de *ḫrj-ḥbt* « prêtre-lecteur ». Voir sur ce point les analyses très détaillées de M. Baud, *Famille royale et pouvoir sous l'Ancien Empire égyptien*, Thèse de doctorat de l'université de Paris IV-Sorbonne, Paris, 1994, p. 361-364.

41 *Wb* II, 13, 22 ; voir aussi les exemples réunis par S. Hodjash, O. Berlev, *The Egyptian Reliefs and Stelae in the Pushkin Museum of Fine Arts, Moscow*, Leningrad, 1982, p. 53, nº 18, n. (a) ; N. Kanawati, *Akhmim in the Old Kingdom* I, 1992, p. 117-119. H.G. Fischer (*Dendera*, 1968, p. 97, n. 442) cite un exemple d'une expression plus développée *mɜʿ n jɜt.f* après le titre *špsw nsw*. Du point de vue grammatical, le mot *mɜʿ* doit être interprété comme un adjectif et non comme un adverbe, le mot s'accordant avec les titres féminins : voir par ex. Caire CGC 1522 (*ḫkrt-nsw mɜʿt*) et PM III², p. 463, nº 43 (*rḫt-nsw mɜʿt*).

42 N. Kanawati, *The Rock Tombs of El-Hawawish : The Cemetery of Akhmim* III, Sydney, 1982, p. 13 (16).

43 Cf. T.G.H. James, *The Mastaba of Khentika called Ikhekhi*, Londres, 1953, p. 12-13. Voir les discussions récentes de N. Kanawati, *Akhmim in the Old Kingdom* I, 1992, p. 117-119 ; J. Malek, « The Egyptian Text on the Seal Impression from Alalakh (Tell Atchana) », *Levant* XXVIII, 1996, p. 174 (référence communiquée par M. Baud).

44 Respectivement *Urk*. I, 190, 14 et *Urk*. I, 190, 5, 11, 17 ; 191,1. Voir aussi entre autres les inscriptions d'*Jbj* (N. de G. Davies, *Deir el-Gebrawi* I, Londres, 1902, pl. VII), de *Jww* (Louvre C161-162-163 = Chr. Ziegler, *Catalogue des stèles, peintures et reliefs égyptiens de l'Ancien Empire et de la Première Période intermédiaire*, Paris, 1990, p. 58-65, nº 5) de *ʿb-jḥw* (Caire JE 38551 = H.G. Fischer, *Dendera*, 1968, p. 204, fig. 40 et pl. XXIV ; voir aussi p. 195 [1]) ou de *Qɜr* (W.K. Simpson, *The Mastabas of Qar and Idu*, *Giza Mastabas* 2, Boston, 1976, p. 18).

45 Pour cet emploi de *mɜʿ mɜʿ*, voir *infra* n. 50. Le rôle intensif de cette expression est illustré par une formule des décrets royaux de l'Ancien Empire : *msḏd nsw pw mɜʿ mɜʿ* (*e.g. Urk*. I, 284, 17 ; 285, 18). Voir aussi *Urk*. I, 61, 11 ; 179, 14-15.

BIFAO 97 (1997), p. 109-138 Laurent Coulon

par une expression équivalente : *n bw mɜʿ* [46] ou *n wn-mɜʿ* [47]. Or, comme le souligne H.G. Fischer [48], l'adjonction de *n bw mɜʿ* après le titre *jmy-r(ɔ) Šmʿ* dans les inscriptions de *Ppj ʿnḫ ḥry-jb* fait écho à l'emploi par celui-ci d'une expression analogue (*m bw mɜʿ*) pour affirmer la légitimité de ses dires (extrait 1). L'analogie est ici clairement établie entre le rôle de *mɜʿ* et celui des protestations de véracité. Comme celles-ci, *mɜʿ* n'est pas uniquement ajoutée après des titres mais aussi après des distinctions (*jmɜḫ* [49], *mḥ jb n nsw* [50]) ou des épithètes laudatives (*jqr* [51]).

Un discours « libéré »

Ce constat étant fait, il faut tenter de déterminer les facteurs qui ont induit cette perte d'efficacité du discours autobiographique. On ne peut que remarquer que ce discrédit coïncide avec le déclin des institutions royales. Or, de fait, le discours autobiographique est, à l'Ancien Empire, très étroitement dépendant des institutions. Par ses moyens d'existence d'abord, car un contrôle institutionnel étroit s'exerce sur la production des inscriptions funéraires. Ce contrôle prend concrètement la forme d'une sanction administrative émanant des instances royales, qui entérine la possibilité d'apposer des inscriptions sur la tombe [52]. Corrélativement, d'un point de vue idéologique, le discours royal est perçu comme la source absolue d'autorité, source en dehors de laquelle le discours autobiographique ne peut être légitime. C'est ainsi que le discours d'Ouni, dignitaire bénéficiant pourtant d'une certaine latitude dans ses actions, n'a de cesse de ramener l'initiative de ses hauts faits à la parole du roi, notamment par cette phrase récurrente [53] :

ḫpr.n m-ʿ(.j) mr qd ḫft Ḥw wḏ.n ḥm n nb(.j)

« (Cela) s'est produit par mon entremise [54] en tout point conformément à la Parole que la Majesté de mon maître avait édictée. »

La parole du roi est incarnée dans l'entité divine *Ḥw* [55], dont l'actualisation est le décret (*wḏ*) correspondant à une activité démiurgique de nature magico-religieuse [56]. Se rattacher à la sphère de la parole royale (par la citation de décrets, de lettres royales, ou par la mise en

46 Cf. *Jdw* I à Dendera : *jmy-r(ɔ) Šmʿ n bw mɜʿ* (H.G. Fischer, *Dendera*, 1968, p. 93 = *Urk*. I, 270, 10) ; de même *Ppj ʿnḫ ḥry-jb* à Meir (A.M. Blackman, *Meir* IV, Londres, 1924, pl. XV).

47 Stèle BM 614 (= J.-J. Clère, J. Vandier, *TPPI*, 1948, § 20), l. 1-2 et l. 5 ; au Moyen Empire : F.L. Griffith, *The Inscriptions of Siût and Deir Rîfeh*, Londres, 1889, pl. 10, col. 3.

48 H.G. Fischer, *Dendera*, 1968, p. 96, n. 437.

49 *Wb* II, 13, 14 ; H. Junker, *Gîza* VIII, Vienne, 1947, p. 133 ; Caire CGC 1571 (*jmɔḫ mɜʿ n mrwt*).

50 *Wb* II, 13, 20-21 ; *Urk*. I, 190, 11 (= 68,16) : *mḥ jb n nsw mɜʿ mɜʿ* (voir H.G. Fischer, *JNES* 19, 1960, p. 262 [b]).

51 *Wb* II, 13, 13 ; H.G. Fischer, *JARCE* 4, 1965, pl. XXIX, l.4.

52 H.G. Fischer voit dans le mot *ḫrjw-ʿ* la désignation d'autorisations administratives (*ZÄS* 105, 1978, p. 52-56 ; voir aussi M. Baud, *BIFAO* 96, 1996, p. 31), qui peuvent, entre autres fonctions, agréer l'inscription de textes sur les monuments funéraires ; W.K. Simpson préfère la traduction par « pigments » (*Mastabas of the Western Cemetery* I, *Giza Mastabas* 4, Boston, 1980, p. 20). Il n'en reste pas moins que les textes cités par les deux auteurs (particulièrement *Urk*. I, 39, 2-3) évoquent l'intervention des institutions royales dans l'inscription des tombes.

53 *Urk*. I, 108, 10 ; 109, 11 ; édition récente : P. Piacentini, *L'autobiografia di Uni, Principe e governatore dell'Alto Egitto*, *MonSEAP Series Minor* 1, 1990, p. 12. Cf. aussi J. Zandee, « Das Schöpferwort im Alten Ägypten », *in Verbum. Essays on some Aspects of the Religious Function of Words dedicated to Dr. H.W. Obbink*, Utrecht, 1964, p. 52 ; A.B. Lloyd, *JEA* 61, 1975, p. 57 ; É. Doret, *Narrative Verbal System*, 1986, p. 76 et n. 870.

54 Sur l'expression *ḫpr m-ʿ*, voir A.H. Gardiner, *PSBA* 24, 1902, p. 352 ; B. Gunn, *JEA* 6, 1920, p. 299 ; E. Blumenthal, *Untersuchungen zum ägyptischen Königtum des Mittleren Reiches* I. *Die Phraseologie*, *AAWL* 61/1, Berlin, 1970, p. 389, G 8.2.

55 Voir aussi *Urk*. I, 38, 8 ; E. Blumenthal, *op. cit.*, G 1.44 ; 8.49.

56 Voir P. Vernus, « Les « décrets » royaux (*wḏ-nsw*) : l'énoncé d'*auctoritas* comme genre », *BSAK* 4, 1990, p. 239-246 ; à l'Ancien Empire, le mot *wḏ* sert à désigner la parole royale, quel que soit son contenu (voir L. Pantalacci, *BIFAO* 85, 1985, p. 248, n. [a]) et son emploi est limité presque exclusivement au locuteur royal (H.G. Fischer, *JEA* 61, 1975, p. 247 ; P. Vernus, *BSEG* 19, 1995, p. 76 et n. 41).

scène de cette parole lors d'un événement particulier) fournit une garantie d'efficacité à l'ensemble du discours de la tombe. De même, si « l'appel aux vivants [57] » cherche à convaincre le lecteur d'accorder au défunt une offrande, ce n'est pas par la dimension autobiographique seule, mais en faisant intervenir la médiation des institutions. En effet, le lecteur potentiel de l'inscription est « invité » non pas à juger de l'exactitude de ce qu'il lit, mais à considérer son attitude face à l'ordre royal et divin et à en tirer les conséquences vis-à-vis d'un discours qui en est solidaire [58]. Le locuteur se présente comme un « maître de vérité » qui peut agir par la connaissance et le statut qu'il a le privilège de posséder. La question de la véracité ne se pose donc pas, puisque le discours est légitimé en amont par la sanction royale. Mettre en doute la légitimité du discours serait mettre en cause les institutions qui l'ont permis.

L'évocation de la conduite sociale de l'individu n'a pas alors à être décrite en termes de faits réels ou réalistes. Investi de la légitimité due à son rang, l'individu peut prétendre « avoir donné du pain à l'affamé » ou « avoir donné de l'eau à l'assoiffé ». Ces formules ont moins une portée autobiographique que magico-religieuse [59], en ce sens qu'elles ne décrivent pas des faits réels – aucune précision sur les destinataires, les lieux, les circonstances de ces actes n'est jamais donnée – mais elles créent une personnalité parfaite, une « biographie idéale » selon le terme consacré, pour un défunt qui a acquis le droit de prétendre à toutes les prérogatives du statut d'*jmɜḫ*.

Avec la disparition de la référence royale, on assiste à la PPI à de profondes mutations dans la sphère du discours. Les autobiographies insistent en effet sur l'indépendance verbale dont disposent leurs auteurs [60]. L'une des formules les plus prisées est alors celle par laquelle on affirme être « quelqu'un qui parle par sa (propre) bouche et qui acquiert par sa (propre) activité (lit. par son bras) » (*ḏd m r(ɔ).f, jr m ḫpš.f* [61]). C'est d'ailleurs de cette autonomie que découle la possibilité de dire *sa* vérité. L'auteur de l'*Enseignement pour Mérikarê* analyse le lien entre l'indépendance économique des juges et leur possibilité de pouvoir dire la vérité et la justice [62] :

n ḏd.n šwɜw m mɜʿt.f
n ʿqɜ.n ḏd ḥɜ n.j

57 Sur cette partie du discours funéraire, voir principalement J. SAINTE FARE GARNOT, *L'appel aux vivants dans les textes funéraires égyptiens des origines à la fin de l'Ancien Empire*, *RAPH* 9, Le Caire, 1938 ; Chr. MÜLLER, « Anruf an Lebende », *LÄ* I, 1975, col. 293-299 ; M. LICHTHEIM, *Maât in Egyptian Autobiographies and Related Studies*, *OBO* 120, Fribourg, Göttingen, 1992, p. 155-190.

58 Sur les formes de contrainte exercées sur le lecteur (par l'interrogation rhétorique, le serment, etc.), voir J. SAINTE FARE GARNOT, *L'appel aux vivants*, 1938, p. 111-115.

59 Voir les analyses de A. LOPRIENO, *Topos und Mimesis*, *ÄgAbh* 48, Wiesbaden, 1988, p. 33 ; J.C. MORENO GARCIA, *Études sur l'administration, le pouvoir et l'idéologie au Moyen Empire, AegLeod* 4, Liège, 1997, p. 6 et p. 23.

60 Le changement dans les prérogatives du discours se reflète aussi à travers la littérature funéraire des *Coffin Texts*. Le défunt non-royal peut maintenant prétendre à la maîtrise de la parole créatrice *Ḥw* (S. BICKEL, *La cosmogonie égyptienne avant le Nouvel Empire*, *OBO* 134, Fribourg, Göttingen, 1994, p. 109), comme parler en son nom propre (É. DORET, *RdE* 40, 1989, p. 51).

61 H.J. POLOTSKY, *Zu den Inschriften der 11. Dynastie*, 1929, p. 42-47 ; Polotsky montre bien l'ambivalence de l'expression *jr m ḫpš.f*, qui peut désigner la bravoure guerrière comme l'indépendance économique. Cette dernière acception, fréquente à la PPI, est clairement illustrée par un passage de la stèle Caire CGC 1596 (= *Urk*. I, 150, 16-151, 3) : « Si je suis sorti de ma maison, si je suis descendu dans ma tombe, c'est après avoir vécu de mes biens. Je n'ai égorgé une chèvre que (si) je l'avais acquise par ma propre activité (*m jrt.n(.j) m ḫpš(.j) ḏs(.j)*). » ; voir récemment J.-C. MORENO GARCIA, « *Ḥwt* y la retribución de los functionarios provinciales en el Imperio Antiguo : el caso de *Jbj* de Deir el-Gebrawi (*Urk.* I, 144 : 3-145 : 3) », *AulOr* 12, 1994, p. 38-39, n. (i) (avec réf.) ; *id.*, *Études sur l'administration...*, 1997, p. 36-37, n. 105. Pour *ḏd m r(ɔ).f*, outre les références précédentes, voir l'expression *mdw m r(ɔ).f* (*CT* III, 387b), qui est mise en parallèle avec les deux modalités de la puissance verbale, *Ḥw* et *wḏ* (cf. J. ZANDEE, « Das Schöpferwort », 1964, p. 51).

62 Merikarê, E 44-45 (= J. F. QUACK, *Studien zur Lehre für Merikare*, *GOF* IV/23, Wiesbaden, 1992, p. 30-31).

BIFAO 97 (1997), p. 109-138 Laurent Coulon

« Le pauvre ne peut pas s'exprimer conformément à ce qu'il tient pour vrai [63].
Celui qui dit "Ah ! puissé-je avoir..." ne peut être juste [64]. »

Le facteur économique est perçu comme prépondérant dans le maintien de la justice. L'approche est ici très pragmatique : le rapport de l'individu à la Maât est conçu comme susceptible d'être corrompu par des contraintes socio-économiques. Cela implique corrélativement que l'individu économiquement autonome peut juger conformément à ce qu'il croit être la justice. L'expression *m mɜʿt.f* mérite d'être notée, car la présence du suffixe possessif relativise la notion de *mɜʿt* à la sphère de l'individu [65].

En tant que détenteur d'une autonomie verbale, le locuteur de la PPI se place tout naturellement au centre de son discours [66], en héros de son autobiographie. Il ne se présente plus comme l'instrument privilégié de l'autorité royale mais peut proclamer sa propre vérité. Dans ce contexte, l'apparition des protestations de véracité répond à plusieurs exigences nouvelles :

– le discours ne tirant plus ses conditions de vérité de son rapport à l'instance royale, le locuteur doit établir par des voies rhétoriques la possibilité chez le lecteur de croire en un discours qui n'a d'autorité qu'en lui-même ;

– le locuteur veut se démarquer de ceux qui, profitant de la « libération linguistique », s'octroient dans leurs discours les prérogatives et les hauts faits qui n'ont jamais été les leurs, induisant un climat de suspicion généralisée vis-à-vis des autobiographies. Dès lors, se prétendre celui qui dit la vérité, c'est se distinguer et placer son discours au dessus de celui des autres. Ce lien entre rectitude du discours et unicité du locuteur peut être perçu dans les extraits 5 et 6 ainsi que dans un passage de l'autobiographie de *Wɜḥ-ʿnḫ Jn-jt.f* (II) provenant de Thèbes [67] :

n(n) jsft prt m r(ɜ)(.j)
n(n) mdt snt ḏdt.n(.j)
« Il n'y a pas de mal qui soit sorti de ma bouche
Il n'y a pas de discours qui surpasse ce que j'ai dit. »

63 Nous suivons la traduction de A. THÉODORIDÈS, *RIDA* 14, 1967, p. 131, qui traduit *m mɜʿt.f* par « selon sa (vue (?) de la) justice ». Ph. DERCHAIN (*RdE* 40, 1989, p. 45) substitue le pronom de la deuxième personne – renvoyant au futur roi – à celui de la troisième, ce qui est pour le moins contestable.

64 Sur ce passage, voir aussi H. KEES, *ZÄS* 63, 1928, p. 76-77 ; on trouve une idée analogue dans un passage de l'*Hymne au Nil* signalé par B. MATHIEU, *RdE* 41, 1990, p. 135 et n. 30.

65 Cp. par opposition, dans un contexte de dépendance vis-à-vis du roi, *Urk*. IV, 40, 12 : *ḫs.n.f w(j) ḥr jrt mɜʿt.f* : « Il (*scil.* le roi) m'a loué de réaliser *sa* Maât ».

66 Sur cette « révolution copernicienne », voir A. LOPRIENO, *Topos und Mimesis*, 1988, p. 84-97 ; *id.*, « The Sign of Literature in the Shipwrecked Sailor », *in* U. VERHOEVEN, E. GRAEFE, *Religion und Philosophie im alten Ägypten. Fs. Derchain*, *OLA* 39, Louvain, 1991, p. 212-213. Voir aussi J. ASSMANN, *Ma'at*, 1990, p. 114-121.

67 Stèle Caire 20512 = J.-J. CLÈRE, J. VANDIER, *TPPI*, 1948, §16, col. 5. Cf. E. BLUMENTHAL, *Untersuchungen*, 1970, p. 391, G 8.7 ; cp. la *captatio benevolentiae* de la palette d'Atu, citée *infra ad* n. 130.

Conditions de vérité

L'affirmation d'une vérité ne peut être acceptée que dans la mesure où elle remplit un certain nombre de conditions. À l'Ancien Empire, la vérité autobiographique s'établissait par la reconnaissance royale. Qu'en est-il à la Première Période intermédiaire ? Sur quel « discours de vérité [68] » le locuteur s'appuie-t-il pour faire accepter ses dires ? En étudiant les éléments de métadiscours qui accompagnent les protestations de véracité, il semble que l'on puisse mieux définir les procédures de véridiction mises en jeu.

Le serment [69]

Les extraits 11 à 14 montrent l'emploi conjoint de la protestation de véracité et du serment [70]. Ce serment, engageant le jureur sur l'exactitude de ses dires, est de type « assertorique [71] ». Il appartient à la même catégorie énonciative que la protestation de véracité, incluant souvent celle-ci de manière implicite, comme dans ce passage de l'autobiographie d'*ʿnḫ.tj.fy* [72] :

jw grt sʿnḫ.n(.j) Nḫn Wṯs-Ḥr ȝbw Nbjt
ḥzz w(j) Ḥr Nḫny ʿnḫ n.j Ḥmn
jw pḥ.n jt-šmʿw(.j) Ḏʿm Jwnt šȝbt m-ḫt sʿnḫ zpȝt 3 tn m [...]
n zp jr st ḥqȝ nb ḫpr m zpȝt tn
jnk pw ṯȝ[y] jwt(y) wn ky
« J'ai fait vivre les nomes d'Hiérakonpolis et d'Edfou, Éléphantine et Ombos.
Aussi vrai que l'Horus de Nekhen me favorise,
aussi vrai que vit pour moi Hémen,
mon blé du Sud a atteint, dans le nome de Dendera, Dendera et Shabet,
après que ces trois nomes eurent été secourus grâce à (... ?).
Jamais aucun nomarque ayant existé dans ce nome n'a fait cela.
C'est que je suis le brave qui n'a pas de pareil. »

68 Pour les fondements théoriques de notre analyse, voir M. FOUCAULT, *L'ordre du discours*, 1971. Ainsi, p. 37 : « On n'est dans le vrai qu'en obéissant aux règles d'une « police » discursive qu'on doit réactiver en chacun de ses discours. » Voir aussi, dans le domaine de la sémiotique, les réflexions de A.J. GREIMAS, « Le contrat de véridiction », *Man and World* 13, 1980, p. 345-355 (trad. angl. dans *New Literary History* 20, 1988-1989, p. 651-660).

69 Sur le serment en Égypte ancienne, voir l'étude classique de J.A. WILSON, « The Oath in Ancient Egypt », *JNES* 7 ; 1948, p. 129-156 ; et récemment B. MENU, « Le serment dans les actes juridiques de l'ancienne Égypte », *in* R. VERDIER (éd.), *Le Serment*, Paris, 1991, I, p. 329-344 (avec la bibliographie complémentaire, p. 329, n. 1) ; sur la syntaxe des serments, voir dernièrement F. JUNGE, *Neuägyptisch. Einführung in die Grammatik*, Wiesbaden, 1996, p. 307-309.

70 Cf. de même à Siout : *ʿnḫ n.j nb nj js pn, ḏdt.n.j nbt mȝʿt pw*, « Aussi vrai que vit pour moi le maître de cette tombe, tout ce que j'ai dit, c'est la vérité. » (P. MONTET, *Kêmi* 6, 1936, p. 136, côté droit, l. 4-5).

71 Cf. B. MENU, *op. cit.*, p. 336-337 (« serment de vérité »).

72 J. VANDIER, *Moʿalla*, 1950, p. 239 (= inscription nº 12). Voir aussi la stèle UC 14330 (cf. *supra* n. 31), col. 14.

BIFAO 97 (1997), p. 109-138 Laurent Coulon

Dans le cas d'*ʿnḫ.tj.fy*, le serment correspond à une volonté de placer le discours autobiographique sous l'égide des dieux locaux. Cette pratique pallie ici l'absence d'autre garantie institutionnelle équivalente à celle de la royauté de l'Ancien Empire [73], tout comme dans les inscriptions du même personnage, les imprécations adressées aux éventuels déprédateurs de la tombe qui auraient à subir la vindicte du dieu Hémen sont des substituts aux garanties judiciaires autrefois fournies par le système étatique [74]. Mais si le serment implique l'invocation d'une autorité supérieure reconnue par chacun, elle est d'abord un engagement du locuteur vis-à-vis de son interlocuteur [75]. Celui qui prête serment engage son rapport à l'instance supérieure (bénédiction *vs* malédiction) pour garantir à l'interlocuteur la véracité de ses dires et donc l'en persuader [76]. Comme dans les protestations de véracité, le serment implique l'existence (réelle ou virtuelle) d'une affirmation contraire de la part de l'interlocuteur. C'est cette affirmation que le serment réfute, en apportant la garantie d'une malédiction que le juratoire doit estimer suffisamment redoutée par le jureur pour qu'il ne la provoque pas en se parjurant [77].

Preuves et témoins

Les protestations de véracité insistent à plusieurs reprises sur la vérifiabilité du discours qu'elles accompagnent. L'extrait 6 convie le lecteur à constater *de visu* la réalité des actions évoquées dans le discours du nomarque *Ḥty* I, puisque les résultats sont présents « à la vue du pays tout entier et devant Siout ». L'extrait 12 renvoie à une connaissance répandue dans l'opinion publique (« comme tout le monde le sait »). De même, le recours aux témoins est une pratique qui apparaît dans l'autobiographie à la Première Période intermédiaire. Un exemple en est donné par l'inscription de *Nfr-jw* à Dendera [78] :

j ʿnḫw tp(yw)-tȝ mrrw ʿnḫ
jw sm.n.j ʿȝw rnpt nt ḫtm rḫz
jw jr.n(.j) wr m ḫpš(.j) r mn m ḫrdw(.j)
jn Jq(r) jrj n(.j) st
sʿȝ(w)(.j) r ʿȝw srw nw njwt(.j) r-ḏr.s m mtrt w(j)

73 Cf. H.G. FISCHER, « Three Stelae from Naga ed-Deir », *Studies Dows Dunham*, 1981, p. 61 et n. 27 (avec réf.). À la PPI, le dieu local se substitue par ailleurs au roi en tant que dispensateur des richesses et de l'élévation sociale du défunt. Voir la stèle de *Nfr-jw* (citée *infra* au niveau de la n. 78), et les références données par H.G. FISCHER, *JNES* 19, 1960, p. 264, n. 7.

74 Voir l'article fondamental de J. ASSMANN, « When Justice Fails : Jurisdiction and Imprecations in Ancient Egypt and the Near East », *JEA* 78, 1992, p. 149-162. Pour le dieu comme destinataire des plaintes et accusations, voir *Urk.* I, 78, 8-12.

75 Dans le cas où le rapport du jureur et du juratoire est un rapport d'inférieur à supérieur, le juratoire et l'instance invoquée peuvent être confondus : ainsi, on trouve dans une lettre de la VI[e] dyn., adressée par un subalterne à son maître *Mrrj*, le serment suivant : *ʿnḫ n(.j) jrty n Mrrj nb(.j)...* : « Je fais serment par les yeux de mon seigneur *Mrrj* que ... » (Papyrus Boulaq 8 [= Caire CGC 58043], col. 7-8 ; cf. K. BAER, *ZÄS* 93, 1966, p. 2 et 5, n. (p) ; A. ROCCATI, *La littérature historique*, 1982, p. 291-292 ; E. WENTE, *Letters from Ancient Egypt*, Atlanta, 1990, p. 56-57). Le cas extrême est celui où le locuteur jure en son propre nom (*Urk.* I, 180, 12 cité par B. MENU, *op. cit.*, p. 333). Le serment est là entièrement dans la sphère de la parole efficace.

76 Cf. R. VERDIER, « Les métamorphoses du serment », *in id.*, *Le Serment,* Paris, 1991, II, p. 432-433.

77 Voir les analyses de N. ZAGNOLI, « Figures et logique du serment », *ibid.*, II, p. 178.

78 H.G. FISCHER, *Dendera*, 1968, p. 207, fig. 42. Références complémentaires dans M. LICHTHEIM, *Ancient Egyptian Autobiographies*, 1988, p. 32-33. Pour la traduction, voir H.G. FISCHER, *Dendera*, 1968, p. 207-209 ; É. DORET, *Narrative Verbal System*, 1986, p. 171, ex. 314.

« Ô vivants qui êtes sur terre et qui aimez la vie,
j'ai nourri les Grands pendant l'année de "famine",
j'ai grandement oeuvré par mon bras pour être établi avec mes enfants.
C'est (le dieu) *Jq(r)* qui a accompli cela pour moi,
après que j'ai été promu au-dessus des Grands, comme peuvent en témoigner pour moi les hauts personnages de ma cité tout entière. »

L'une des autobiographies de Siout, celle de *Jt(.j)-jb(.j),* en offre une autre illustration [79] :
n sḫm(.j) r nḏs ḥr jwtt ḫpr.f r(.j) m sprtj jn jnw m mtt nt njwt(.j),
m-mrwt grg(.j) Zɔwt
« Je n'ai pas joué de mon autorité à l'encontre d'un homme du commun sous prétexte qu'il ne s'est pas présenté comme un plaignant apportant des présents [80] – ce dont ma cité peut témoigner – et cela afin de rétablir l'ordre dans Siout. »

On notera que la situation décrite par l'énoncé, le propriétaire de la tombe rendant la justice face à un plaignant, et la situation d'énonciation, le propriétaire de la tombe prononçant un plaidoyer *pro domo*, sont ici symétriques et que la position de témoin de la cité de Siout dans les deux cas fait la charnière entre le texte et le réel.

Le modèle judiciaire

L'emploi du serment assertorique comme le recours aux preuves et aux témoins visent à placer le discours autobiographique sous une garantie de type judiciaire. Dans les procédures juridiques, serments et témoignages constituent des éléments fondamentaux de l'établissement de la vérité. Si ces procédures nous sont familières essentiellement par les textes ramessides [81], la documentation n'est pas absente pour l'Ancien Empire [82]. Un papyrus de la VI[e] dynastie [83] nous renseigne ainsi sur l'emploi simultané des témoins et du serment assertorique dans un cas de litige concernant un héritage. Celui-ci est revendiqué par un certain *Sḥk-ḥtp* sur la foi d'un testament qu'il prétend être de la main du défunt, testament dont le fils de ce dernier, *Ṯɔw*, conteste l'authenticité. Le tribunal établit la procédure de vérification du testament en demandant à l'accusé de produire trois témoins ayant assisté à la transaction. La validation

79 *Siut* III, 11-12 ; H. BRUNNER, *Die Texte aus den Gräbern der Herakleopolitenzeit von Siut*, 1937, p. 17 et 44 ; É. DORET, *Narrative Verbal System*, 1986, p. 158, ex. 278 ; sur l'expression *m-mrwt grg(.j) Zɔwt*, voir les parallèles cités par J.-J. CLÈRE, *RdE* 7, 1950, p. 31 et J. VANDIER, *Mo'alla*, 1950, p. 165-166.

80 Pour l'idée, cp. *Enseignement pour Mérikarê*, P 44 ; voir par exemple aussi O. IFAO inv. 2181 (Nouvel Empire), l. 4-5 : « Amon n'a jamais dit à celui qui n'a pas de pot-de-vin (à offrir) : "Va-t-en de mon tribunal !". » Cf. G. POSENER, *in Fs. H. Ricke*, *BÄBA* 12, Wiesbaden, 1971, p. 62. Nombreux exemples analogues dans P. VERNUS, *Affaires et scandales sous les Ramsès*, Paris, 1993, p. 179-181.

81 Voir A.G. MCDOWELL, *Jurisdiction in the Workmen's Community of Deir el-Medîna*, Leyde, 1990.

82 Voir J. PIRENNE, « La preuve dans la civilisation de l'Égypte antique », *in La Preuve* I, *Recueils de la Société Jean Bodin* XVI, 1964, p. 9-42.

83 P. Berlin 9010. Bibliographie dans M. BELLION, *Catalogue des manuscrits hiéroglyphiques et hiératiques et des dessins, sur papyrus, cuir ou tissu, publiés ou signalés*, Paris, 1987, p. 35.

BIFAO 97 (1997), p. 109-138 Laurent Coulon

d'un acte juridique s'appuie donc sur la présence de témoins (*jrw* ou *mtrw* [84]) engageant leur parole par un serment, procédure discriminante pour établir l'authenticité du document [85]. Le témoignage oral est ici – presque paradoxalement – la garantie de l'écrit [86]. Or, il est remarquable que le même type de garantie soit convoquée pour attester de l'exactitude du discours – écrit – de l'autobiographie. Afin de faire face au discrédit des inscriptions autobiographiques, le locuteur dote son discours des conditions juridiques de validité.

Si le mode d'accréditation du discours autobiographique s'apparente directement à celui qu'instituent les procédures judiciaires, c'est qu'avec le repli des entités locales sur elles-mêmes à la fin de l'Ancien Empire, les locuteurs provinciaux ont tendance à articuler leurs discours sur ce qui est la structure porteuse de la Maât à l'échelle locale, la justice [87]. C'est notamment autour de la personnalité des juges qu'est maintenant centré le discours sur la Maât [88]. Ils jouent le rôle capital de régulateur des différents discours individuels, dans des sociétés où calomnies et dénonciations [89] étaient devenues une pratique courante de déstabilisation politique ou d'usurpation de biens. Le juge n'est plus tant celui qui « dit la vérité » que celui qui la discerne dans la duplicité des discours [90], qui peut faire correspondre le vrai et le droit [91]. Parallèlement, l'avènement du tribunal des morts comme procédure d'acceptation dans l'au-delà participe largement, à notre sens, de ces nouvelles conditions de vérité qui astreignent les pratiques de discours à l'échelle de la société.

Dans les procédures judiciaires évoquées précédemment, le mode d'établissement de la vérité est fortement laïcisé [92] : il n'y pas de recours à une quelconque ordalie [93] ou à l'autorité d'un roi ou d'un dieu en dehors de l'usage du serment, qui n'est que le point d'appui garantissant le consensus autour des modalités de la procédure [94]. Les paroles des plaignants et des accusés sont entendues et confrontées aux témoignages et aux preuves. Dans ce système, la parole est détachée des locuteurs, qui deviennent en principe égaux face au jugement. L'établissement de la vérité se fait par la confrontation de ces paroles et de la réalité, et non

84 K. SETHE, « Ein Prozessurteil aus dem alten Reich », *ZÄS* 61, 1926, p. 75 ; sur le mot *jrw*, voir aussi H.G. FISCHER, *MIO* 7, 1960, p. 304.

85 H. GOEDICKE, *Die privaten Rechtsinschriften aus dem Alten Reich*, *WZKM Beihefte* 5, Vienne, 1970, p. 160-161 et 194-195.

86 P. VERNUS, *Affaires et scandales sous les Ramsès*, Paris, 1993, p. 179 ; *id.*, *in École pratique des Hautes Études. Livret nº 7*, 1995, p. 2.

87 R. MÜLLER-WOLLERMANN, *Krisenfaktoren*, 1986, p. 84-86.

88 Voir les très nombreuses considérations de l'*Enseignement pour Mérikarê* sur l'impartialité des juges, la juste attribution des sanctions ou l'application des lois. À ce sujet, voir aussi *Siut* IV, 76-78, avec la restitution et le commentaire de E. EDEL, *Die Inschriften der Grabfronten der Siut-Gräber in Mittelägypten aus der Herakleopolitenzeit*, 1984, p. 117-118.

89 Voir le passage de l'autobiographie de *Ppj-ʿnḫ-ḥrj-jb* à Meir dans lequel celui-ci raconte comment il a été innocenté d'une accusation calomnieuse devant les magistrats (*Urk.* I, 223, 10-16) ; cf. É. DORET, *Narrative Verbal System*, p. 101, ex. 178, p. 74, ex. 118 et les références données pour l'ex. (1) ; voir aussi la stèle d'*Jndj* (MM 25.2.3 = D. DUNHAM, *Naga ed-Dêr Stelae*, Londres, 1937, nº 78, l.7 ; trad. M. LICHTHEIM, *Ancient Egyptian Autobiographies*, 1988, p. 30). *Ḥty* II, quant à lui, déclare avoir été vigilant face aux fausses accusations (*Siut* IV, 64-65 ; cf. E. EDEL, *Die Inschriften der Grabfronten der Siut-Gräber in Mittelägypten aus der Herakleopolitenzeit*, 1984, p. 105-106 et M. LICHTHEIM, *op. cit.*, p. 21).

90 *jw wp.n(.j) mdt r mɔʿt.s* : « J'ai jugé une affaire (lit. un discours) en rapport avec sa Maât » (*Hatnub* 12, 14).

91 Voir aussi *rdj ṯz r wn.f mɔʿ* et *ḏd mdt ḥr wn.s mɔʿ* (H.G. FISCHER, *JNES* 19, 1960, p. 268, n. (af)).

92 A. THÉODORIDÈS, « L'acte (?) de vente d'Ancien Empire (26e s. av. J.-C.) », *RIDA* 26, 1979, p. 81 ; sur les liens entre avènement du droit et laïcisation de la parole, voir L. GERNET, « Droit et prédroit dans la Grèce archaïque », 1951, republié dans *id.*, *Droit et institutions en Grèce antique*, Paris, 1982, p. 110 ; M. DÉTIENNE, *Les maîtres de vérité dans la Grèce archaïque*, Paris, 1967, p. 100-102.

93 S. ALLAM, « Sur l'ordalie en Égypte pharaonique », *JESHO* 34, 1991, p. 363.

94 Le statut ambigu du serment, à la fois instrument judiciaire sécularisé et invocation des puissances sacrées, a été très justement noté par J.A. WILSON, *JNES* 7, 1950, p. 156. L'intervention de la divinité dans les jugements, attestée à partir du Nouvel Empire, ne remet pas en cause la procédure habituelle d'établissement des preuves. Voir S. ALLAM, « De la divinité dans le droit pharaonique », *BSFE* 68, 1973, p. 20-25 ; *id.*, « Die Rolle der Gottheit im Recht », *Das Altertum* 25, 1979, p. 111.

en fonction de l'autorité dont le locuteur est investi. Nous ne sommes plus alors dans la sphère de la parole efficace mais dans celle de la parole-dialogue, qui se fonde sur l'adhésion du groupe social [95]. L'opinion publique joue dès lors un rôle capital, se substituant à l'instance du goût royal (*ḥzwt*) [96] comme l'attestent par ailleurs les autobiographies [97].

Si la référence fondamentale à la Maât subit un glissement vers le modèle judiciaire, il faut considérer aussi le rôle que joue conjointement la prise de conscience que le discours est un mode de domination sociale. Le discours de chacun devient son arme pour affirmer sa position, au sein d'une lutte où les souverains eux-mêmes doivent combattre. Le texte de l'*Enseignement pour Mérikarê* constitue un document exceptionnel pour apprécier l'ampleur de cette prise de conscience des pouvoirs du discours et de ses implications sociales [98]. Avec l'avènement d'un fonctionnement autonome des institutions locales, d'un pouvoir accru des conseils de magistrats, l'art oratoire prend une importance décisive dans la vie politique. Les instances exécutives devenant des lieux de délibération et d'affrontement verbal, il devient essentiel de se montrer fin orateur, exigence qui transparaît à travers les nombreuses formules autobiographiques relatives à l'éloquence [99].

En résumé, l'apparition des protestations de véracité coïncide avec l'émergence d'un contexte où, d'une part, le fonctionnement des institutions induit la prédominance d'un discours de vérité fondé sur une pratique judiciaire, et où, d'autre part, l'art oratoire est fortement valorisé comme signe et instrument de puissance sociale. Corrélativement, l'exigence de véracité apparaît bien être l'une des premières manifestations d'une interrogation naissante sur les rapports du réel et des mots qui peuvent l'exprimer, interrogation qui ouvre la voie de la réflexion fondamentale menée au Moyen Empire sur les pouvoirs du discours [100] et le statut même du langage comme vecteur de communication sociale [101]. On retrouve d'ailleurs dans le prélude des *Lamentations de Khâkhéperrêseneb*, qui est l'une des illustrations les plus éclatantes de cette interrogation sur le discours, des formulations qui font étrangement écho aux protestations de véracité que nous avons étudiées [102].

95 Pour l'opposition entre parole efficace et parole-dialogue, voir les analyses fondamentales de M. Détienne, *Les maîtres de vérité dans la Grèce archaïque*, 1967, p. 99-103. Ces analyses ont été mises à profit au sujet de l'*Enseignement pour Mérikarê* par Ph. Derchain, « Éloquence et politique. L'opinion d'Akhtoy », *RdE* 40, 1989, p. 37-47.

96 Voir J. Assmann, « Persönlichkeitsbegriff und -bewußtsein », *LÄ* IV, 1982, col. 971-972.

97 Voir *inter alia* les épithètes *nfr rn m r(ɔ) n njwt.f* (CGC 20503, col.3) ; *ḥzzw njwt.f mj qd.s* (J. Vandier, *Mo'alla*, 1950, p. 256). Cf. J.C. Moreno Garcia, *Études sur l'administration...*, 1997, p. 46-52.

98 Cf. Ph. Derchain, « Éloquence et politique : L'opinion d'Akhtoy », *RdE* 40, 1989, p. 37-47 ; à titre d'exemple, on notera que le type du *mdwty*, « le discoureur », est présenté comme un adversaire politique redoutable (sur ce terme, voir *Wb* II, 182, 6 ; D. Meeks, *AnLex* 77.1946 ; R. Parant, *L'affaire Sinouhé*, Aurillac, 1982, p. 48 (avec réf.) ; Ph. Derchain, *op. cit.*, p. 39-40 ; J. Assmann, *Ma'at,* 1990, p. 56, n. 41).

99 Voir les exemples réunis par A. Roccati, « Plaidoyer pour le paysan plaideur », *in* Chr. Cannuyer, J.-M. Kruchten (éd.), *Individualité, société et spiritualité dans l'Égypte pharaonique et copte. Mélanges A. Théodoridès*, Ath, Bruxelles, Mons, 1992, p. 255, n. 16-17.

100 Cf. A. Loprieno, *in Fs. Derchain*, *OLA* 39, 1991, p. 217.

101 On notera ainsi que le problème de la norme (*tp-ḥsb*) du discours est une préoccupation majeure de plusieurs textes du Moyen Empire (voir les passages cités par H.W. Fischer-Elfert, *GM* 143, 1994, p. 45-46). Ainsi, alors que les textes sapientiaux se veulent des enseignements de la norme du discours parfait (*Ptahhotep*, 48-49), le *Conte du Paysan éloquent* pose le problème d'un langage qui a perdu son rapport avec le réel. Le paysan met en demeure le vizir Rensi d'appliquer réellement ce que contiennent les belles intentions de la phraséologie officielle. Que le contexte de la PPI serve de cadre au conte est révélateur.

102 Cf. *Khâkhéperrêseneb*, tabl. BM 5645, R° 3-4 : *nn 'b mdt jmyw-ḫɔt*. Pour l'interprétation de ce passage difficile, voir récemment P. Vernus, *Essai sur la conscience de l'Histoire dans l'Égypte pharaonique*, 1995, p. 4 et p. 11, n. 4 ; R.B. Parkinson, « *Kkakheperreseneb* and Traditional Belles Lettres », *in* P. Der Manuelian (éd.), *Studies in Honor of W.K. Simpson*, Boston, 1996, II, p. 649 et n. 11 (qui note la similitude avec les protestations de véracité des autobiographies) ; B. Mathieu, « La complainte de Khâkhéperrêseneb », *Égypte. Afrique et Orient* 2, 1996, p. 17. Voir aussi A.M. Gnirs, « Die ägyptische Autobiographie », 1996, p. 224.

Une nouvelle rhétorique

Après avoir dégagé certaines mutations de la pratique discursive qui imprègnent l'autobiographie à la Première Période intermédiaire, il est possible de mieux percevoir la manière dont évolue la forme du discours autobiographique face aux nouvelles conditions que doivent remplir les locuteurs. L'étude de la pragmatique du discours est en cela le nécessaire préliminaire à la compréhension de sa rhétorique. Il ne s'agit plus alors de prendre en compte des énoncés isolés mais de raisonner à l'échelle du genre. Ici intervient la notion d'« horizon d'attente [103] », à savoir l'ensemble des autobiographies qui ont précédé et qui forment ce que le lecteur attend d'un discours autobiographique. Il faut évidemment partir des travaux fondamentaux de J. Assmann, qui a mis en évidence les transformations qui affectaient l'autobiographie à la fin de l'Ancien Empire : la disparition de la distinction entre « biographie idéale » et « biographie historique », l'épanouissement du moi dans le discours et la naissance d'une conscience littéraire dans le retraitement des *topoi* [104]. Mais ces analyses ne prennent pas véritablement en compte la dimension de la *réception*. Or, il nous semble possible d'aller plus loin dans la compréhension de la rhétorique des autobiographies de la PPI en faisant jouer les données pragmatiques conditionnant le rapport du locuteur à son public : l'exigence de véracité imposée par le discrédit du genre et la nécessité pour le locuteur de rendre son discours persuasif.

Langage formulaire et « effet de réel »

Il est apparu à travers les protestations de véracité relevées que les Égyptiens de la PPI ont pris conscience du caractère conventionnel du genre autobiographique et ont réagi face à des discours de la nécropole totalement dépourvus de référence à la réalité. On peut s'interroger sur la manière dont ils ont envisagé ce qui est l'une des modalités essentielles du genre, le recours permanent à des « formules [105] ». Il n'est pas possible de répondre à cette interrogation d'une manière simple : l'on trouvera en effet des discours empruntant *ne varietur* les formules de l'Ancien Empire, comme des récits purement narratifs. Cette variété de possibilités illustre les différentes réactions des locuteurs face au genre de discours au sein duquel ils se situent.

Concernant les protestations de véracité, il est frappant de constater cependant qu'elles se surajoutent fréquemment à des énoncés formulaires et dès lors susceptibles d'être perçus comme conventionnels. Un exemple particulièrement probant est fourni par l'autobiographie

103 H.R. JAUSS, « Littérature médiévale et théorie des genres », *in* G. GENETTE *et al.*, *Théorie des genres*, *Points Seuil* 181, Paris, 1986 [1re éd. en all., 1970], p. 48-50 ; sur l'analyse générique des œuvres appliquée aux textes égyptiens, voir dernièrement B. MATHIEU, *La poésie amoureuse de l'Égypte ancienne. Recherches sur un genre littéraire au Nouvel Empire*, *BdE* 115, Le Caire, 1996, p. 129-131.

104 J. ASSMANN, « Schrift, Tod und Identität. Das Grab als Vorschule der Literatur im Alten Ägypten », *in* A. et J. ASSMANN, C. HARDMEIER (éd.), *Schrift und Gedächtnis*, Munich, 1983, p. 80-82.

105 Sur le langage des autobiographies, voir les notations très synthétiques de J.-J. CLÈRE, *BiOr* 4, 1947, p. 1 ; sur la formule comme élément constitutif de nombreux textes égyptiens, voir C.J. EYRE, « The Semna Stelae », 1990, p. 153-160, avec la bibliographie donnée dans la n. 75, p. 155.

de *Mrrj* à Dendera (extrait 3). L'expression insistant sur la véracité (*m wn-mɜʿ*) est adjointe à la phrase *sḫr.n(.j) ḥftyw.f* qui est une expression très fortement liée à un discours magico-religieux [106]. Un phénomène analogue apparaît sous une forme différente dans l'énoncé accompagnant une scène de recensement de bétail (*jrw* [107]) représentée dans la tombe de *Mry-ʿɜ* à Hagarsa, où le défunt est représenté en train de contempler l'étendue de ses troupeaux. La légende en est la suivante [108] :

mɜɜ jrw jn ḥɜty-ʿ smr wʿtj ḫry-ḥbt jmɜḫ Mry-ʿɜ m jšt.f ḏs.f m wn-mɜʿnn [ʿb]ʿ jm
« Observer le comptage du bétail par le comte, l'ami unique, le prêtre-lecteur, l'*jmɜḫ Mry-ʿɜ*, de sa propriété personnelle, en vérité. Il n'y a pas là de vantardise. »

La protestation de véracité s'applique ici, non pas à un discours, mais à une représentation, venant troubler l'impersonnalité de la légende par ce qui apparaît comme une glose, un commentaire de l'artiste. Elle fait écho d'ailleurs à une expression de l'autobiographie qui suit l'allusion aux « fonctions de nécropoles » (voir extrait 5). Or, la protestation de véracité n'a pas d'autre rôle ici que celui d'affirmer le lien entre la représentation et le réel : ce que voit le spectateur est bien ce qui appartenait au propriétaire de la tombe [109]. La protestation de véracité se veut la garantie du réalisme de la représentation, en réaction à l'horizon de réception d'une iconographie traditionnelle. Pour conserver ce discours de la tombe, il faut le doter d'un métadiscours qui désactive son caractère conventionnel.

La rhétorique de *ʿnḫ.tj.fy*

Cette réactualisation du conventionnel peut déboucher sur une véritable rhétorique, qui articule un discours personnel sur un langage formulaire préexistant, comme cela transparaît à travers l'autobiographie de *ʿnḫ.tj.fy*. J. Assmann a montré dans ce texte la manière dont des éléments historiques venaient s'insérer au sein d'énoncés « sapientiaux », notamment dans l'inscription n° 10 [110]. Cette combinaison rend selon l'auteur le texte plus « littéraire ». Mais cette « littérarité », J. Assmann le reconnaît, n'est qu'une qualification mal définie pour rendre compte d'une certaine richesse stylistique et sémantique du discours. Il est à notre sens plus productif de considérer ces mutations dans l'économie de l'autobiographie à partir des

106 Cf. H.G. FISCHER, *Dendera*, 1968, p. 144, n. (h). Selon le même principe, dans l'autobiographie d'*ʿnḫ.tj.fy*, la protestation de véracité (extr. 9) suit une identification du défunt à diverses divinités (Nepri, Apis, etc.) : une affirmation telle que « je suis un Nepri » s'inspirait probablement de certaines formules des *Textes des Sarcophages* pour « se transformer en Nepri » (cf. P. BARGUET, *Textes des sarcophages égyptiens du Moyen Empire*, *LAPO* 12, Paris, 1986, p. 543-544). Pour user de cette formule dans un contexte autobiographique, il fallait ancrer cette affirmation dans un univers « réel » en niant sa connotation originelle, liée à une « fonction de nécropole » !

107 Sur ce type de recensement, voir récemment S. ALLAM, « Taxe (?) sur le bétail dans l'Égypte ancienne », *in Stato Economia Lavoro nel Vicino Oriente antico*, *s.l.*, Franco Angeli, 1988, p. 52-72.

108 N. KANAWATI, *El Hagarsa* III, 1995, p. 35 et pl. 37 (= *Urk*.I, 267, 15-16).

109 J.-C. MORENO GARCIA (*AulOr* 12, 1994, p. 44) note la substitution du terme *jšt* au terme *pr-ḏt*, substitution qui signale la disparition de l'instance royale. On remarquera là aussi que l'apparition de la protestation de véracité coïncide avec ce changement de prérogatives. La récente étude du même auteur sur le motif de la famine dans les autobiographies de la PPI (J.C. MORENO GARCIA, *Études sur l'administration...*, 1997, p. 1-92) est aussi fondamentale pour comprendre comment les notations « réalistes » sont à interpréter comme des effets de discours motivés par la nouvelle situation pragmatique des locuteurs.

110 Cf. J. ASSMANN, « Schrift, Tod und Identität », 1983, p. 81-82.

BIFAO 97 (1997), p. 109-138 Laurent Coulon

données de l'analyse des pratiques discursives, et en cela introduire la dimension argumentative, orientée vers un récepteur. Reprenons l'inscription nº 10, dont l'introduction est la suivante :

jw dj.n(.j) t n ḥqr ḥbsw n ḥ3y
jw wrḫ.n(.j) ḫs3
jw ṯb.n(.j) dg3
jw dj.n(.j) ḥmt n jwty ḥmt
« J'ai donné du pain à l'affamé, des habits à celui qui était nu.
J'ai oint celui qui n'était pas oint,
J'ai chaussé celui qui n'avait pas de chaussures,
J'ai donné une femme à celui qui n'avait pas de femme. »

Le premier énoncé « j'ai donné du pain à celui qui avait faim et des vêtements à celui qui était nu » appartient à l'ensemble des formules autobiographiques extrêmement fréquentes depuis l'Ancien Empire, codifiées dans la « biographie idéale [111] ». Mais dans ce contexte, cette phrase jouait un rôle emblématique, qui, sans référence précise au réel, symbolisait l'action dispensatrice du locuteur. Le langage formulaire traditionnel reste certes dans l'autobiographie de *ʿnḫ.tjfy* un point d'ancrage nécessaire du discours au sein de la société. Formule ritualisée, elle est indissociable de la justification autobiographique et insère le discours individuel dans un continuum social [112]. Elle assure au discours un degré de généralité, de compréhensibilité et d'efficacité minimale [113]. Mais la formule n'est plus intégrée dans une litanie performative. Elle entre dans un système argumentatif où elle doit recevoir la caution des faits particuliers, du « réellement arrivé ». Ce réalisme va être apporté par la suite du discours, mais il faut bien noter que le mode fondamental de construction du texte reste identique. Les trois phrases suivantes sont construites selon la structure : « J'ai [donné telle chose] à celui qui [n'avait pas telle chose] », qui constitue l'un des procédés élémentaires de production textuelle dans l'autobiographie. Dérivées de la formule initiale [114], elles en sont des démultiplications partielles, pittoresques [115], qui par leur caractère limité et anecdotique créent un « effet de réel [116] ». En cela, le genre autobiographique conserve son identité propre et ses constituants génériques

111 Voir E. EDEL, « Untersuchungen zur Phraseologie der ägyptischen Inschriften des Alten Reiches », *MDAIK* 13, 1944, §33.

112 Voir *mutatis mutandis* ce que dit P. Zumthor du langage formulaire de l'épopée : « À la fois signe et symbole, paradigme et syntagme, la formule neutralise l'opposition entre la continuité de la langue et la discontinuité des discours » (*Introduction à la poésie orale*, Paris, 1983, p. 119).

113 Voir les développements de M. RIFFATERRE, « L'illusion référentielle », *in* R. BARTHES *et al.*, *Littérature et réalité*, Paris, 1982 [publ. originale en anglais, 1978], p. 106 : « Les clichés sont partout, tout faits ; ce sont toujours les vestiges de formules heureuses, proférées pour la première fois il y a bien longtemps, et ils sont donc pleins d'une puissance stylistique en conserve, si j'ose dire. » À partir du Moyen Empire, le discours autobiographique prend appui de la même façon sur les œuvres classiques de la littérature, qui par leur diffusion et leur statut canonique, fournissent un formulaire fortement ancré dans l'esprit des lecteurs. Voir par exemple l'exemple traité par P. VERNUS, « L'intertextualité dans la culture pharaonique : L'Enseignement de Ptahhotep et le graffito d'*Jmny* (Ouâdi Hammâmât nº 3042) », *GM* 147, 1995, p. 103-109 ; sur la similarité entre « formules » et « citations » de ce point de vue, voir C.J. EYRE, « The Semna Stelae », 1990, p. 159-160.

114 Là aussi une comparaison avec les modes de production de l'épopée homérique peut être féconde. Ch. de Lamberterie ajuste la définition du langage formulaire épique de la manière suivante : « Ce qui est formulaire, ce sont moins les formules constituées que les mécanismes mis en œuvre par les aèdes pour composer des expressions ou même des vers entiers. » (« Approche littéraire et approche linguistique des textes : L'exemple de la tradition épique en grec », *Topoi* 4, 1994, p. 635). Pour la mise en évidence de tels mécanismes formulaires dans les textes égyptiens, voir notamment W. SCHENKEL, « Sonst-Jetzt. Variationen eines literarischen Formelements », *WeltOr* 15, 1984, p. 51-61.

fondamentaux. Car le schéma formulaire donne aussi sa structure à la narration qui suit : « J'ai fait vivre Hefat, Hormer, et... à un moment où le ciel était [dans] les nuages et la terre dans le vent. » On retrouve le même couple action bénéfique / situation de manque. À travers cet exemple est mise en évidence la manière dont l'autobiographie garde sa composante formulaire en y intégrant des notations faisant place au réel.

C'est précisément dans la tension entre les deux exigences, celle des conventions du genre d'une part et celle d'une nouvelle orientation pragmatique du discours d'autre part, que se déploie l'art rhétorique. Cette tension se traduit par la création d'une cohérence interne au texte, par la structuration en tableaux, en strophes ou par la présence d'une dimension poétique, qui vient se greffer sur la cohérence préétablie par le genre, à savoir la succession paratactique traditionnelle des formules. L'autobiographie de *ʿnḫ.tj.fy* illustre là encore ce procédé de manière magistrale. À partir de séquences d'épithètes autobiographiques, l'auteur compose un tableau dramatique montrant les réactions du héros face à une situation difficile [117] :

jnk ḥɜt rmṯ pḥwy rmṯ
gm ṯz m gɜw.f ḥr ḫnt tɜ n sḫr ḫn
ʿbɜ-r(ɜ) sɜq-jb ḥrw n dmḏ zpɜt 3
jnk pw ṯɜy jwty wn ky
mdw r ḫrw.f, pʿt gr.tj ḥrw n dy snḏ
Šmʿw m sgr
« Je suis des hommes le premier et l'ultime,
qui trouve le mot-clé quand le besoin s'en ressent,
étant à la tête du pays grâce à ses décisions avisées, aux paroles décisives,
qui rassemble son courage le jour de la coalition des trois nomes.
C'est que je suis le brave qui n'a pas de pareil,
qui parle librement quand les gens restent silencieux le jour où est répandue la crainte, quand la Haute-Égypte est réduite au silence. »

L'ajout de deux précisions événementielles – *ḥrw n dmḏ zpɜt 3* et *Šmʿw m sgr* – inscrit les épithètes convenues dans la réalité historique en faisant référence aux épisodes évoqués dans

115 Voir aussi l'autobiographie de *Šn-stj* cité par H.G. FISCHER, *Dendera*, 1968, p. 180 : *jw ḏɜ.n(.j) jwty (m)ḫnt.f, jw skɜ.n(.j) n jwty ḥtr.f, rdj.n(.j) prt n dbḥ m-ʿ(.j), jw ḥw.n(.j) n jwty*...« J'ai fait traverser celui qui n'avait pas de bateau, j'ai labouré pour celui qui n'avait pas d'attelage, j'ai donné de la semence à celui qui m'en demandait, j'ai moissonné pour celui qui n'avait pas de... ». Sur le même principe, on trouve dans la stèle d'*Wḥɜ*, Or. Inst. 16956 (= D. DUNHAM, *Naga-ed-Dêr Stelae*, 1937, p. 102-104 et pl. XXXII), l.5-6 : *jnk nḏs jqr ʿnḫ m jšt.f, skɜ m ḥtr<.f>, sqd m dpt.f :* « Je suis un bourgeois compétent qui vit de sa propriété, qui laboure avec (son propre) attelage, qui navigue avec son (propre) bateau. » Les trois énoncés sont des démultiplications d'une structure formulaire très souvent représentée par *jr m ḫpš.f* (voir *supra* n. 61). Voir aussi l'autobiographie de *Ḥr-nḫt* (A. ABDALLA, *JEA* 79, 1993, p. 248-253).

116 L'expression est empruntée à R. BARTHES, « L'effet de réel », *Communications* 11, 1968, republiée dans R. BARTHES *et al.*, *Littérature et réalité*, Paris, 1982, p. 81-90. Nous l'employons dans le sens d'effet rhétorique destiné à assurer le récepteur de la réalité des faits évoqués par le discours. Voir dans la même optique A.J. GREIMAS, « Le contrat de véridiction » (réf. *supra* n. 68). Il est clair que si le « réalisme » devient un souci des locuteurs de la PPI, c'est que le réel – et l'histoire – ont acquis dans la société égyptienne un statut nouveau, lié à l'avènement de l'individu en tant qu'être autonome. Sur cette question, voir A. LOPRIENO, *Topos und Mimesis*, 1988, spéc. p. 41-59.

117 J. VANDIER, *Moʿalla*, 1950, Inscription nº 3, l, ß, 2-3.

la partie purement narrative. Les formules sont actualisées, revivifiées par l'allusion à des faits précis, narrativisées par leur disposition. On perçoit l'évolution dramatique des événements qu'a connus *ʿnḫ.tj.fy* : son habileté à diriger son nome (par opposition implicite à la situation du nome d'Edfou), son rôle de chef courageux lors de la coalition des trois nomes et la situation critique de l'affrontement avec Thèbes. Parallèlement, les deux phrases *jnk ḥɜt rmṯ pḥwy rmṯ* et *jnk pw ṯɜy jwty wn ky* écartent l'aspect impersonnel du discours formulaire en insistant sur l'unicité du locuteur. De plus, la récurrence de la seconde phrase dans l'autobiographie abolit la limite entre les formules et la narration proprement dite. La présence de ce refrain, dont le contenu est illustré, argumenté par chaque strophe du discours, révèle, par delà le canevas des formules, la voix de l'auteur construisant son discours selon une rhétorique consommée [118]. Cette rhétorique transparaît aussi à travers une série de recherches stylistiques du texte ; pour les apprécier, il faut établir la comparaison avec un emploi des mêmes formules sous une forme « élémentaire ». Ainsi chez *Mrrj* [119] :

ʿbɜ-r(ɜ) sɜq-jb gm ṯz m gɜw.f
mdw r ḫrw.f pʿt gr.tj hrw n dy snḏ.

Il est aisé de percevoir comment la séquence est retravaillée chez *ʿnḫ.tj.fy* afin de la rendre originale, de la personnaliser en quelque sorte. De nombreux effets rhétoriques structurent le passage : jeux de sonorités (*ḫnt / ḫn ; gr.tj/ sgr*), jeux sémantiques (*sɜq-jb / hrw n dmḏ* [120]), gradations (*tɜ / zpɜt 3 / Šmɜw*). L'éloquence du locuteur se surimpose à un formulaire préexistant [121], le *topos*, connu de tous, mettant d'autant plus en valeur les innovations qui s'y greffent. Il n'y a pas en définitive de contradiction entre notation « historique » – « réaliste » – et ornementation du discours : elles participent conjointement à créer un effet de lecture apte à captiver l'attention du public. Le souci de la réception du discours [122], de la persuasion d'un lecteur par différents effets rhétoriques (beauté du discours ou réalisme de la description), est l'une des clés pour comprendre les transformations de l'autobiographie. Il nous faut maintenant préciser davantage cette place nouvelle accordée au lecteur dans l'économie des discours à partir de la Première Période intermédiaire.

118 On retrouve la présence d'un marqueur de strophes dans l'autobiographie tardive d'Oudjahorresne (Statue Vatican Inv. nº 196) où chaque séquence se termine par *ḏt* « éternellement ». Voir U. RÖSSLER-KÖHLER, « Zur Textkomposition der naophoren Statue des Udjahorresnet. Vatikan Inv.-Nr. 196 », *GM* 85, 1985, p. 46-48. Par ailleurs, J. Baines a noté le mélange opéré dans cette inscription entre les éléments de la « biographie idéale » et les allusions historiques (« On the Composition and Inscriptions of the Vatican Statue of Udjahorresne », *in* P. DER MANUELIAN [éd.], *Studies in Honor of W.K. Simpson* I, Boston, 1996, p. 88).

119 *CGC* 1666 ; W.Fl. PETRIE, *Dendereh*, 1900, pl. VIII ; H.G. FISCHER, *Dendera*, 1968, p. 141-142. Sur ce type de formules, voir H.J. POLOTSKY, *Zu den Inschriften der 11. Dynastie*, 1929, § 64, p. 36-37.

120 Le rapprochement des deux termes signifiant « rassembler », qui sont ici employés l'un dans un sens figuré appliqué à l'individu et l'autre dans un sens concret appliqué à la masse, se retrouve à l'époque tardive, dans la dénomination d'un des génies de Pharbaïthos (cf. J.-Cl. GOYON, *Les dieux-gardiens et la genèse des temples*, *BdE* 93, 1985, I, p. 290-291), nommés eux aussi à partir de jeux de mots.

121 Cf. J. ASSMANN, *loc. cit.* Le même type d'analyse pourrait être appliqué aux grandes autobiographies de Siout (tombes III, IV et V), qui ont accédé dès l'époque pharaonique au rang de classiques, comme le note P. VERNUS, *Essai sur la conscience de l'Histoire*, 1995, p. 156. À travers les textes de la PPI, de nombreux autres procédés participent de cette dialectique du discours individuel et du discours formulaire : ainsi, le jeu que pratique, dans la stèle BM 1671, le locuteur nommé *Ḥqɜ-jb* en construisant sur son nom propre une formule autobiographique *jnk ḥqɜ-jb* calquée sur *jnk sɜq-jb* (cf. H.J. POLOTSKY, « The Stela of Ḥeḳa-Yeb », *JEA* 16, 1930, p. 198, n. 19. L. HABACHI, *The Sanctuary of Heqaib*, *AV* 33, Mayence, 1985, I, p. 161).

122 Ce souci de la réception apparaît clairement dans la stèle d'*Jdw* (BM 250 [1059]) dans un passage dont la traduction proposée par H.G. Fischer est la suivante : « My stela is a joyous (?) one ! He who sees it will say, 'How revered is *Jdw*' » (*Studies Dows Dunham*, 1981, p. 64-67, fig. 5-6, l. 5).

Témoignage et quête du lecteur

Nous avons vu comment l'autobiographie avait tendance à se soumettre, à la PPI, aux conditions de vérité des pratiques judiciaires. Conçue pour obtenir l'approbation d'un public placé dans la position de juge, elle se veut témoignage véridique. Prolongeant cette évolution, l'inscription de *Ny-sw-Mnṯw* datant du règne de Sésostris Ier éclaire nettement cette idée [123] :

jr mdt nt wḏ{t} pn, mt(r)t pw nt ḫprt m-ˁ.j, jrt.n(.j) pw m wn-mɜˁ nn ˁbˁ nn grg jm
« Quant au discours de cette stèle, c'est le témoignage de ce qui s'est produit par mon entremise, c'est ce que j'ai réalisé en vérité. Il n'y a là ni vantardise ni mensonge [124]. »

Le mot *mt(r)t* [125] implique, là encore, un contexte judiciaire. Mais il désigne non plus la garantie que peut apporter un tiers, mais l'autobiographie elle-même. Par là, le texte désigne son juge, le lecteur, qui est invité à comparer la description offerte par le locuteur et son modèle, le locuteur lui-même [126].

Corrélativement, l'une des innovations majeures de la rhétorique de la PPI est la place accrue qui est accordée au lecteur dans l'économie de l'autobiographie. C'est un dialogue que cherche à construire le texte, ménageant une place au lecteur pour mieux communiquer et convaincre celui-ci de la valeur du « marché » proposé [127]. Il faut noter en premier lieu la forte fonction phatique des protestations de véracité. En combattant l'incrédulité du lecteur, elles établissent un espace de communication en marge du discours lui-même, espace où le locuteur devra par ses arguments s'attirer l'attention et la sympathie de son interlocuteur. Les attestations postérieures des protestations de véracité illustrent très nettement ce rôle : en effet, elles deviennent fréquemment partie intégrante des formules de *captatio benevolentiae* [128], comme dans cet extrait de l'autobiographie de *Pɜ-ḥrj* [129] :

ḏd.f : sḏm(w) jrf ṯn ntyw m ḫpr
ḏd.j n.ṯn
nn grg jm
« Il dit : "Écoutez donc, vous qui allez venir à l'existence,
je veux vous parler, il n'y a pas là de mensonge." »

123 Stèle Louvre C1, col. 1-3 ; traduction et bibliographie récentes dans Cl. OBSOMER, *Sesostris Ier*, Bruxelles, 1995, p. 546-552.
124 Sur cet extrait, voir J.-J. CLÈRE, *JEA* 24, 1938, p. 242, qui cite un exemple similaire en *Urk.* IV, 973, 8-13. La suite de ce dernier passage est particulièrement intéressante car elle désigne le cœur comme le « garant efficace » (*mtr mnḫ*) du locuteur (*Urk.* IV, 974, 1), ce qui explicite la symétrie sous-jacente entre le jugement des morts et les protestations de véracité. Voir aussi N. de G. DAVIES, *in Studies Griffith*, 1932, pl. 39, l. 16. Sur le cœur dans le jugement des morts, voir R. GRIESHAMMER, *Das Jenseitsgericht in den Sargtexten*, *ÄgAbh* 20, Wiesbaden, 1970, p. 51-55.
125 Sur ce mot, voir P. VERNUS, « À propos de certains substantifs formés sur *mtr* », *Hathor* 2, 1990, p. 20 (avec réf.).
126 Voir la formule *twt.wy n.f :* « Comme cela lui ressemble ! ». Cf. J.W. BARNS, *Five Ramesseum Papyri*, Oxford, 1956, p. 5 ; J. ASSMANN, *LÄ* IV, 1982, col. 967 et n. 58.
127 P. VERNUS, « Littérature et autobiographie : les inscriptions de *Sɔ-Mwt* surnommé *Kyky* », *RdE* 30, 1978, p. 118, n. 15.
128 Sur ces formules, voir P. VERNUS, *Future at Issue*, *YES* 4, New Haven, 1990, p. 21.
129 *Urk.* IV, 120, 12-15 ; voir aussi *Urk.* IV, 151, 9-10 (*Nb-Jmn* – TT 24).

BIFAO 97 (1997), p. 109-138 Laurent Coulon

En dehors du genre autobiographique, le genre de l'enseignement loyaliste peut contenir le même type d'exorde, comme dans le texte de la Palette d'Atu datant de la Deuxième Période intermédiaire [130] :

sḏm rḫyt : mɜʿt pw, nn grg jm
nn r.f sntj.f m tɜ nb
« Écoutez, hommes : c'est la vérité, il n'y a pas là de mensonge ;
et son équivalent n'existe dans aucun pays ! »

On a vu que le serment postulait aussi un échange avec un interlocuteur, où l'on s'engageait contre les présupposés de celui-ci. La protestation de véracité implique le même débat avec l'autre. Dans une autobiographie du Nouvel Empire, celle de *Nfr-sḫrw*, ce débat est explicitement décrit [131] :

sɜw ḏd.tn r.s jwt nt js
mw mɜ st
sf(?) ḏd.f n.n st
ʿbʿ n.f s nb m sḫ ḏs.f
nḫ[tj] mdww.j nn gr(g) jm
« Gardez-vous de dire : "Ce n'est pas la réalité. Qui l'a vu ?
Soyez sceptiques (?) quand il nous dit cela !
Chaque homme se vante de sa personne dans ses propres écrits."
Croyez en mes paroles, il n'y a pas là de mensonge ! »

Ces exemples postérieurs à la période qui nous intéresse ne sont cités que pour illustrer de façon plus explicite la manière dont les protestations de véracité fonctionnent : elles construisent la lecture en répondant par avance aux doutes possibles du lecteur. Il faut remarquer la place stratégique qu'occupent les protestations de véracité dans l'autobiographie ou dans l'une de ses parties, en tête de discours pour l'extrait 6, en fin pour les extraits 1, 4 et 10. Cette place ménagée au lecteur dans le discours s'affirme aussi dans plusieurs cas par l'enchâssement du discours autobiographique au sein de « l'appel aux vivants » [132], qui formait jusqu'au milieu de la VI^e^ dynastie une entité strictement indépendante. Mais la prise en compte du récepteur peut dépasser cette simple introduction. L'exemple le plus frappant est l'autobiographie d'*Hnqw*, qui se distingue par l'abondance des pronoms de la deuxième personne [133]. Le destinataire du discours devient là un élément central dans l'économie du

130 W. HELCK, *Historisch-biographische Texte der 2. Zwischenzeit und neue Texte der 18. Dynastie*, *KÄT*, Wiesbaden, 1975, nº 85, 4 ; sur ce document, voir aussi H. GOEDICKE, *CdE* LXIII/125, 1988, p. 42-56.
131 J. OSING, *Das Grab des Nefersecheru in Zawyet Sultan*, 1992, pl. 35, col. 15-16 ; pour la traduction et le commentaire philologique du passage, voir *ibid.*, p. 47 et p. 51, n. (ah)-(ak).
132 Voir le mélange biographie/appel aux vivants dans l'autobiographie de *Ppj-ʿnḫ ḥrj-jb* signalé par ROCCATI, *La littérature historique*, 1982, p. 234 ; voir aussi *e.g.* l'inscription de *Nfr-jw* (cf. *supra* au niveau de la n. 78) ou le passage cité par H.G. FISCHER, *Dendera*, 1968, p. 180.
133 *E.g. Urk.* I, 77, 1-4 (4 occurrences du pronom *tn*).

texte. De fait, l'introduction de cette autobiographie révèle le rôle du « beau discours » dans l'efficacité de l'autobiographie. C'est par une formule du type de « l'appel aux vivants » qu'*Hnqw* de Deir el-Gebrawi débute son discours [134] :

j rmṯ nb nw Ḏw-fjt
j ḥryw-[tp ʿɜw] nw k(jw)t(j) zpɜwt
swɜt(y).sn ḥr jz(.j) pn
jnk Hnqw ḏd nfr nḏm
« Ô tout homme du nome de *Ḏw-fjt*
Ô grands chefs des autres nomes
qui passeront auprès de cette mienne tombe,
Moi [135], *Hnqw,* qui parle à la perfection et plaisamment... »

Cette présentation est inhabituelle : elle met d'abord en avant le personnage et son éloquence, avant la litanie de ses titres. Elle introduit le discours autobiographique en en mettant en valeur l'intérêt esthétique auprès du lecteur : le texte devient non plus seulement la concrétisation d'une réussite sociale, mais aussi la démonstration d'une des qualités principales qui a permis cette réussite, la maîtrise parfaite du langage, maîtrise qui doit emporter la conviction. Nous retrouvons chez *Hnqw* le même souci de la réception que chez *ʿnḫtj.fy*, traduit par les mêmes moyens : l'éloquence et la véracité (voir *supra,* extrait 2).

Il faut à ce stade remarquer que la réception du discours constitue dans ce type de texte un enjeu existentiel. Le discours assure la transmission du nom du défunt en justifiant son droit à la postérité par la qualité de ses réalisations et l'excellence de son caractère. Mais comment les générations futures pourront-elles juger de la réalité de ces exploits si elles n'y ont pas assisté ? Ce problème d'une vérifiabilité future des discours a été envisagée par les locuteurs de la PPI. Voici notamment ce que préconise *Hnqw* [136] :

jr nḫn.tj.fy jm.ṯn r mdt tn
nmʿ.k [137] *jt.k swt ḏd.f n.k*
« Quant à celui d'entre vous qui sera (trop) jeune pour (vérifier) ce discours : (je lui dis :) "Range-toi à l'avis de ton père, c'est lui qui te dira. [138]" »

Le discours autobiographique ne peut se suffire à lui-même : il doit s'appuyer sur une mémoire collective, sur un discours transmis de génération en génération garantissant sa validité.

134 *Urk*. I, 76, 5-9 ; cf. M. LICHTHEIM, *Ancient Egyptian Autobiographies*, 1988, p. 23-24 ; J. SAINTE FARE GARNOT, *L'appel aux vivants*, 1938, p. 43-45. La lecture du dernier signe est incertaine : *bnr* apparaît aussi possible.

135 Sur cette construction où *jnk* reprend le pronom suffixe, voir E. EDEL, *Altägyptische Grammatik*, 1955-1964, Nachträge § 941.

136 *Urk*. I, 78, 1-3.

137 Sur cette lecture, cf. B. GUNN, *Studies in Egyptian Syntax*, 1924, p. 47, n. 1 ; R.O. FAULKNER, *A Concise Dictionnary of Middle Egyptian*, Oxford, 1962, p. 133 ; A. ROCCATI, *RSO* 42, 1967, p. 325, n. (b) ; *id.*, *RdE* 20, 1968, p. 191 ; postuler un sens spécifique de *nmʿ* signifiant « interroger » ne s'impose pas : on peut conserver le sens de « être partisan de, suivre l'avis de » qui est le sens attesté par ailleurs, bien que presque toujours porteur d'une connotation péjorative.

138 Cp. pour une idée semblable au Nouvel Empire : Leyde V1 = K*RI* VII, 27, 7-8. Cf. P. VERNUS, *Essai sur la conscience de l'Histoire*, 1995, p. 167 et n. 709.

BIFAO 97 (1997), p. 109-138 Laurent Coulon

Cette idée se retrouve très explicitement au Moyen Empire sur la stèle de *Mnṯw-Wsr* datant du règne de Sésostris Ier [139] :

jr grt rmṯ nbt sḏm.{r}<ty>.sn ʿbɜ pn nt(yw) m-m ʿnḫw
jw.sn r ḏd : mɜʿt pw
jw ḫrdw.sn r ḏd n ḫrdw : mɜʿt pw
nn gng (sic) jm

« Et quant à tous les hommes qui entendront (le texte de) cette stèle parmi les vivants, ils diront : "c'est la vérité !"
Leurs enfants diront à (leurs) enfants : "C'est la vérité ! Il n'y a pas là de mensonge !" »

Une certaine évolution est perceptible dès cette époque : l'autobiographie se veut certes le point d'ancrage d'une tradition orale, mais aussi, par son exemplarité, un texte de référence et d'enseignement [140]. La dimension de la véracité est là moins affirmée : s'y substitue une vérité plus intemporelle [141]. C'est le discours lui-même qui devient l'enjeu du « marché » qui se conclut entre le locuteur et le passant : proposé en tant qu'objet esthétique et durable, il peut désormais être transmis et recopié, la pérennisation du nom s'effectuant à travers la notoriété de l'auteur et l'institution littéraire mieux que par l'aléatoire support d'un monument [142].

Si en définitive l'autobiographie prétend désormais au destin des œuvres littéraires, c'est qu'à la Première Période intermédiaire ont été explorées deux nouvelles dimensions dans le discours autobiographique : l'*intertextualité* – représentée d'abord négativement par une réflexion sur le discrédit du genre – et le rapport au lecteur, la *réception*. Ces catégories constituent deux des trois traits constitutifs d'une littérature si l'on reprend les analyses introduites dans le domaine égyptologique par A. Loprieno [143]. La troisième dimension de la littérature étant celle de la « fictionalité » (*fictionality*), on comprend que les protestations de véracité constituent une sorte de frontière, de fragile limite pour conserver au discours autobiographique son *Sitz im Leben* [144], le lecteur étant renvoyé au réel et non pas à un univers fictif [145]. Elles explicitent le pacte qui préside au discours de l'autobiographie

139 Stèle MMA 12.184, col. 17-18 = K. SETHE, *Aegyptische Lesestücke*, 1928, p. 80, 1-3 ; traduction et bibliographie récente dans Cl. OBSOMER, *Sésostris Ier*, 1995, p. 567-570. Sur ce passage, voir le commentaire de C.J. EYRE, J. BAINES, « Orality and Literacy in Ancient Egypt », *in* K. SCHOUSBOE, M.T. LARSEN, *Literacy and Society*, Copenhague, 1989, p. 109.

140 Les indices de cette évolution sont perceptibles dans le fait que certaines autobiographies en viennent à intégrer des éléments de textes sapientiaux. Voir la stèle de Montouhotep (UC 14333. Publ. : H.M. STEWART, *Egyptian Stelae* II, 1979, nº 86, p. 20 et pl. 18 ; aux réf. citées, ajouter W. SCHENKEL, *JEA* 50, 1964, p. 6-12 et H. BRUNNER, *Altägyptische Weisheit. Lehren für das Leben*, Zürich, Munich, 1988, nº 21, p. 370-373) ; voir aussi G. POSENER, *L'enseignement loyaliste. Sagesse égyptienne du Moyen Empire*, *Hautes Études Orientales* 5, Genève, 1976, p. 14 et n. 12 ; H.G. FISCHER, « A Didactic Text of the Late Middle Kingdom », *JEA* 68, 1982, p. 45-50 ; P. VERNUS, *RdE* 30, 1978, p. 117 et n. 11 ; *id.*, *GM* 147, 1995, p. 109, n. 49.

141 On notera l'utilisation du mot *mɜʿt* au lieu du lexique plus spécifique de la véracité (*wn-mɜʿ*, *bw mɜʿ*).

142 Voir la théorisation de cette idée au Nouvel Empire dans le célèbre *Éloge des auteurs anciens* du papyrus Chester Beatty IV, vº (trad. dans M. LICHTHEIM, *Ancient Egyptian Literature* II, Berkeley, Los Angeles, Londres, 1976, 175-178).

143 Voir A. LOPRIENO, « Defining Egyptian Literature : Ancient Texts and Modern Theories », *in id.*(éd.), *Ancient Egyptian Literature*, 1996, p. 39-58 ; *id.*, « Loyalty to the King, to God, to oneself », *in* P. DER MANUELIAN (éd.), *Studies in Honor of W.K. Simpson*, Boston, 1996, II, p. 536.

144 Sur cette notion, voir J. ASSMANN, « Der literarische Text im Alten Ägypten. Versuch einer Begriffsbestimmung », *OLZ* 69, 1974, col. 117-126.

145 Cette différence fondamentale peut être illustrée *a contrario* par le statut de la protestation de véracité dans une œuvre de fiction comme le *Conte du*

égyptienne, un « pacte référentiel » plus qu'un « pacte autobiographique » tel que celui qui caractérise le genre de l'écriture de soi depuis J.-J. Rousseau [146].

Conclusion

Nous espérons avoir démontré que, loin d'être un épiphénomène isolé, l'apparition des protestations de véracité à la Première Période intermédiaire correspond à l'émergence d'une nouvelle pragmatique du discours autobiographique, conditionnant en profondeur sa rhétorique. Avec l'avènement du Moyen Empire, l'utilisation des protestations de véracité reste fréquente, même si la tendance est à un certain conventionnalisme dans les formulations. La protestation de véracité est devenue un dispositif rhétorique en ce sens qu'elle n'est plus qu'un *topos* du discours à visée persuasive [147]. Le fait qu'elle s'adjoigne à la *captatio benevolentiae* pour former une séquence conventionnelle d'introduction du discours illustre parfaitement ce phénomène. Un fait remarquable est l'utilisation de cette phraséologie dans les textes royaux, comme l'atteste la célèbre stèle-frontière de Sésostris III autrefois érigée à Semna [148]. Dans ce discours qui emprunte beaucoup à l'autobiographie, le roi se vante de l'efficacité magique de sa parole mais se défend aussi de la vérité de son discours ! La parole royale elle-même n'est plus conçue comme immédiatement efficace aux yeux des Égyptiens, et toutes les ressources de la rhétorique sont désormais nécessaires pour restaurer cette efficacité. L'héritage de la Première Période intermédiaire ne saurait en cela être sous-estimé : si la littérature officielle postérieure n'a de cesse de la conjurer, elle le fait avec les armes qu'elle en a reçues.

Naufragé, où le narrateur prétend au début du conte (l. 12-13) : *sḏm r.k n.j ḥ3ty-', jnk šw < m > ḥ3w* : « Écoute-moi donc, Comte, je suis exempt d'exagération. » Étant donné la nature du récit qui suit, il est clair que cette phrase a un statut ambigu : tout en insistant sur la sincérité du narrateur, elle réactive la connotation implicite de ce genre de récit – le merveilleux –, récit sur lequel, d'ailleurs, son interlocuteur ne se fait pas d'illusion. La protestation de véracité participe à la création d'une tension entre vérité et mensonge tout en établissant une connivence entre locuteur et récepteur autour d'une utilisation divertissante du discours. Elle participe de l'« ambiguïté » constitutive du texte littéraire qu'a si bien mise en lumière A. Loprieno (« The sign of literature in the Shipwrecked Sailor », in U. VERHOEVEN, E. GRAEFE [éd.], *Religion und Philosophie im alten Ägypten. Fs. Derchain*, *OLA* 39, Louvain, 1991, p. 209-217). Sur la place importante accordée à la vérité dans les œuvres littéraires du Moyen Empire, au sein même de leur cadre fictionnel, voir R.B. PARKINSON, « Teaching, Discourses and Tales from the Middle Kingdom », *in* S. QUIRKE (éd.), *Middle Kingdom Studies*, New Malden, 1991, p. 97-99.

146 Sur cette notion de « pacte autobiographique », voir l'ouvrage classique de Ph. LEJEUNE, *Le pacte autobiographique* [2], Paris, 1996 [1re éd. : 1975] ; A.M. GNIRS, « Die ägyptische Autobiographie », 1996, p. 197-198. Il convient de prendre en considération les distinctions qu'introduit Ph. Lejeune entre pacte « autobiographique » proprement dit et ce qu'il nomme pacte « référentiel », *i.e.* s'engager à dire la vérité et se soumettre à une éventuelle vérification (p. 36-37). Or, à la différence de l'autobiographie moderne, dans laquelle cette épreuve de vérification ne conditionne pas la légitimité du discours (légitimité fondée sur une « authenticité » garantie par l'identité du sujet de l'énonciation et du sujet de l'énoncé), l'autobiographie égyptienne, à travers les cas que nous avons vus, recherche précisément sa légitimité dans la référentialité.

147 Voir notamment son utilisation dans les textes médicaux. Cf. *supra* extrait 5, n. (s), et H. GRAPOW, *Von den medizinischen Texten*, *Grundriss der Medizin der Alten Ägypter* II, Berlin, 1955, p. 61. La protestation de véracité s'insère dans l'appareil de gloses destiné à persuader de l'efficacité du remède (notices d'authentification, exemples de guérisons, etc.). À travers l'exemple d'autres littératures ou genres de discours, il est aisé de constater à quel point les protestations de véracité peuvent acquérir une fonction purement rhétorique, jusqu'à servir de simples indicateurs de genre. Voir ainsi H. QUECKE, « Ich habe nichts hinzugefügt und nichts weggenommen. Zur Wahrheitsbeteuerung koptischer Martyrien », *in* J. ASSMANN *et al.*, *Fragen an die altägyptische Literatur. Fs. Otto*, 1977, p. 399-416 ; J.M.A. BEER, *Narrative Conventions of Truth in the Middle Ages*, Genève, 1981.

148 Stèle Berlin 1157. Cf C.J. EYRE, « The Semna Stelae », 1990, p. 134-165 ; et récemment, J. LECLANT, *in Soudan. Royaumes sur le Nil*, Paris, 1997, nº 81, p. 78-79. Au Nouvel Empire, les protestations de véracité trouvent un développement sans précédent dans les inscriptions royales d'Hatchepsout et de Thoutmosis III ; par leur richesse et les mutations qu'elles illustrent (avec notamment le rôle nouveau du dieu comme garant de vérité), elles mériteront une étude à part entière.

BIFAO 97 (1997), p. 109-138 Laurent Coulon

Post Scriptum

Alors que cet article était sous presse, nous avons eu connaissance de l'ouvrage de G. Mathieu-Castellani, *La scène judiciaire de l'autobiographie*, Paris, 1996, consacré à la prégnance du modèle judiciaire dans le genre de l'autobiographie depuis les *Confessions* de Saint Augustin jusqu'à l'époque contemporaine. Cette étude offre, dans une perspective et un champ d'application différents, de singuliers éclairages à nos analyses, et permettrait d'affiner encore davantage la place de l'autobiographie égyptienne dans l'histoire et la définition pragmatique du genre.

BIFAO 97 (1997), p. 109-138 Laurent Coulon